



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(60^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 15 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2259).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

Jeunesse et sports (suite)

Réponses de M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, aux questions de : MM. Hubert Falco, Charles Ehrmann, Bernard Derosier, Alain Néri, Thierry Mandon, Mme Marie-France Lecuir, M. Julien Dray.

MM. le secrétaire d'Etat, le président.

Réserve du vote sur les crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports.

Après l'article 67 (p. 2262)

Réserve des amendements nos 95 et 96 de M. Pelchat.

Suspension et reprise de la séance (p. 2262)

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Guy Hermier,
Claude Birraux,
Michel Pelchat,
Jean-Michel Dubernard,
Philippe Bassinet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Renvoi pour avis** (p. 2274).

3. **Ordre du jour** (p. 2274).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,

vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

JEUNESSE ET SPORTS (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports.

Ce matin, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Hubert Falco.

M. Hubert Falco. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, je souhaiterais évoquer deux points faibles de votre projet de budget qui m'ont amené à m'interroger sur votre politique du sport.

Les subventions pour l'aide au sport de masse diminuent de 110 millions de francs. A cette baisse des crédits, de 22 p. 100 par rapport à 1988, s'ajoute une régression sensible des subventions d'équipement : moins 6 millions pour les équipements des associations sportives et moins 27 millions pour les équipements des collectivités locales.

Je comprends que vous augmentiez les crédits pour les équipements à vocation olympique et pour le sport de haut niveau. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des jeunes et des moins jeunes désireux de faire du sport et qui doivent pouvoir bénéficier d'équipements et d'installations adaptés pour pratiquer le sport de leur choix. Vous savez que les collectivités locales, en particulier les petites communes rurales, n'ont pas les moyens de financer et parfois même d'assumer la maintenance d'équipements sportifs souvent trop coûteux.

Que comptez-vous faire en faveur de la jeunesse qui vit en milieu rural et désire choisir et pratiquer un sport alors que votre budget délaisse les collectivités locales, pénalise nos communes rurales et se désintéresse du sport de masse ?

M. Jean Bégault. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ce matin, il est nécessaire d'avoir une certaine cohérence dans les politiques que nous allons mettre en place, y compris les politiques d'équipement. Je suis très sensible à la dernière partie de votre question, où vous avez souligné la nécessité d'offrir aux jeunes vivant en milieu rural les équipements nécessaires pour que ceux-ci puissent pratiquer les sports qui les intéressent.

Je répète que nos crédits de paiement ont diminué afin d'apurer et de rééquilibrer le rapport crédits de paiement - autorisations de programme, qui a été très largement déséquilibré dans le passé. Vous n'avez pas été sans remarquer que nos autorisations de programme ont beaucoup augmenté. C'est un pari que nous prenons sur l'avenir. Cela signifie que nous serons en mesure, dès le prochain exercice, de mettre en place une politique d'équipement concernant nos équipements nationaux et les équipements dits expérimentaux allant dans le sens que j'ai indiqué.

Il convient par ailleurs de ne pas oublier les crédits du F.N.D.S. en faveur des équipements décentralisés pris en charge par les collectivités territoriales.

Je le répète : nos crédits de paiement diminuent mais nos autorisations de programme augmentent, et c'est cela qui est important.

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Mes chers collègues, je suis député depuis quatre législatures et c'est la huitième fois que je prends la parole - trop rapidement aujourd'hui - sur le budget du sport, toujours avec la même tristesse. J'ai d'ailleurs voté contre le budget de M. Soisson en novembre 1980 : signe prophétique !

En 1988, le budget de la jeunesse et des sports représentait 0,2 p. 100 du budget de l'Etat. En 1989, il sera toujours de 0,2 p. 100 : 2 p. 1 000 ! Nous espérons davantage, ne serait-ce que par égard pour le champion que vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, mais aussi en pensant aux 0,84 p. 100 attribués au budget de la culture. Sur les 2,3 milliards de votre budget, le sport proprement dit n'atteint pas 1 milliard. En outre, sur les 900 millions du Fonds national de développement sportif, 160 millions seront prélevés en 1989 pour les jeux Olympiques d'Albertville, au détriment des clubs. J'ajoute enfin que le contrat de Plan Etat-région Provence-Alpes-Côte d'Azur arrive à expiration et que le ministre des finances refuse de le renouveler.

Si ma tristesse demeure, l'espoir subsiste cependant car je sens un grand courant se dessiner. Puissiez-vous l'accélérer, monsieur le secrétaire d'Etat !

Puisque le renouveau du sport doit passer par l'école, je vous demande, premièrement, d'imbriquer davantage les clubs et les écoles - trois heures de sport dans les collèges, deux heures dans les lycées sont insuffisantes - afin de permettre la découverte par les clubs de jeunes champions, comme en R.D.A., et d'éviter celles dues au hasard : Quenehervé par exemple, vous peut-être.

Deuxièmement, ne pourriez-vous pas faire du Midi et de la Côte d'Azur, favorisés par leur climat et toutes les installations que j'ai contribué à mettre à place, une terre d'essai d'une nouvelle politique scolaire sportive, comme dans les pays anglo-saxons : classe le matin, sports, activités artistiques ou linguistiques l'après-midi ?

Troisièmement, vous devez aider le million de bénévoles sans lesquels le sport n'existerait pas, en évitant aux petits clubs les contrôles tatillons parce qu'on y vend des boissons ou des sandwiches pour payer les maillots et les chaussures. J'ai écrit à ce sujet au ministre du budget pour lui dire que les petits clubs n'ont guère de « blé ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe U.D.F. ne votera pas votre budget, afin d'obliger le Gouvernement à vous donner les moyens d'une politique sportive que votre passé de champion et votre talent de ce matin nous permettent d'espérer. Les sportifs doivent transcender les limites idéologiques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous proposez d'imbriquer davantage l'école et les clubs. Je suis totalement d'accord avec vous. Je l'ai dit ce matin, notamment à propos des aménagements des rythmes de vie de l'enfant. Tel doit être notre objectif. L'atteindre demandera du temps mais nous parlons de ces aménagements depuis des dizaines d'années, depuis que l'école laïque existe. Chacun a son idée sur ce sujet mais nous devons enfin prendre une décision conforme à l'intérêt de l'enfant - je n'insisterai jamais assez sur ce point - et pas seulement à celui de l'adulte.

Je partage également votre point de vue et vos inquiétudes en ce qui concerne les petits clubs. Nous devons pouvoir donner aux associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou socio-éducatives, les moyens d'exister et de se faire respecter. Il ne s'agit pas de faire des reproches aux inspecteurs - il font leur travail - mais il faut effectivement permettre aux dirigeants de club de mieux assumer ces contrôles, qui sont nécessaires. Avouez qu'il y a des situations que nous devons examiner de très près parce qu'il y va de la santé du système associatif et que les sommes collectées sont considérables.

Nous devons donc nous livrer à un travail de formation et d'éducation auprès des dirigeants et à un travail d'information auprès des services de contrôle. S'il n'y avait plus de contrôles, on risquerait d'aboutir à des dérapages regrettables, le passé l'a prouvé.

M. Charles Ehrmann. Pour favoriser les petits clubs, ne faut-il pas lutter aussi contre le parisianisme ? Vous n'y avez pas fait allusion.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Vous avez tout à fait raison, et cela rejoint mon souci d'harmonisation. Nous devons travailler tous ensemble afin de parvenir à un résultat cohérent. Au demeurant, le pansianisme a tendance à s'estomper, dans certaines fédérations tout au moins. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le secrétaire d'Etat, ce matin, votre budget a fait l'objet de nombreuses critiques, y compris de la part du rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, qui n'avait peut-être pas bien entendu que cette commission l'avait quant à elle largement approuvé.

Les auteurs de ces critiques ne se souviennent manifestement plus de ce qui s'est passé sous la houlette de vos prédécesseurs et n'ont vraisemblablement pas eu à souffrir de la politique néfaste menée par M. Bergelin.

En ce qui me concerne, je sais de quoi je parle. En tant que responsable associatif, j'ai mesuré, depuis votre arrivée au ministère, le changement, ne serait-ce que dans l'état d'esprit qui vous anime et dans les relations qui se sont tissées. Permettez-moi de vous dire que, pour les associations, votre budget est un bon budget !

Vous avez souligné ce matin le rôle irremplaçable des associations et vous avez évoqué l'éventualité d'une action interministérielle, que je souhaite personnellement. Aussi aimerais-je vous entendre confirmer cette politique interministérielle et préciser de quelle façon elle sera menée en direction des associations.

Vous avez également souligné la force du concept « éducation populaire », que vous entendez renouveler. Alors que le Parlement vient de se prononcer sur le revenu minimum d'insertion, il ne fait pas de doute que les associations d'éducation populaire doivent avoir un rôle à jouer en matière d'insertion. J'aimerais que vous précisez les éléments de votre politique en ce domaine, l'éducation populaire devant être considérée comme une action sociale contre les exclusions. Je

vous fais à cet égard une suggestion. Votre département ministériel comportait autrefois une « direction de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire ». Peut-être pourriez-vous modifier le nom de votre « direction de la jeunesse et de la vie associative ». Cela traduirait l'intérêt que vous portez à l'éducation populaire.

Enfin, 150 postes FONJEP seront créés dans votre budget pour 1989. Je m'en réjouis mais qu'en est-il des postes FONJEP du ministère de l'éducation nationale ? Y a-t-il des perspectives de ce côté ? Qu'en est-il également de la politique pluriannuelle en ce qui concerne les postes FONJEP ? Envisagez-vous par exemple de passer des conventions pour une durée de deux ou trois ans ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. J'ai précisé ce matin que nous devions entreprendre une série de concertations et d'études entre les différents ministères intéressés par les problèmes de la vie associative. Un travail a déjà été fait à cet égard. Il a été occulté pendant un certain temps. Nous devons reprendre ce qui a été fait. Nous devons en particulier utiliser les conclusions du rapport du C.N.V.A., afin de pouvoir faire, dès l'année prochaine, des propositions concrètes allant dans le sens que vous souhaitez.

En ce qui concerne la participation des associations d'éducation populaire à la mise en place du revenu minimum d'insertion, j'ai rencontré leurs fédérations et nous avons très clairement évoqué cet aspect de la mission des associations en question. Toutes celles qui ont comme objectif l'insertion et l'aide aux plus démunis sont très mobilisées afin de permettre la meilleure utilisation, l'optimisation du revenu minimum d'insertion. Elles vont nous présenter des propositions d'actions pour l'année prochaine, qui se traduiront dans certains cas par des directives. Nous financerons ces actions grâce aux mesures acquises ou aux mesures nouvelles qui ont été prévues dans le projet de budget pour 1989.

Je répète que 500 postes FONJEP ont été supprimés. Nous allons revenir progressivement au niveau du budget de 1986, adopté en 1985. Les contrats qui seront passés auront une durée de trois ans, comme cela se fait ailleurs.

Je profite de l'occasion pour répondre à une autre question. On parle toujours des 150 postes FONJEP qui ont été créés mais qui n'apparaîtraient nulle part dans le budget. Les subventions correspondantes figurent au titre IV et non à une ligne spécifique : « postes FONJEP ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Nérl.

M. Alain Nérl. Peu à peu, le sport est reconnu à nouveau comme faisant partie intégrante de la culture des nations et, dans notre pays, cette idée progresse. Permettez-moi de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, combien nous avons apprécié le rattachement du secteur de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale, preuve irréfutable de la reconnaissance du sport comme élément de base de l'éducation et de notre société.

Avec les associations sportives, de loisirs et d'éducation populaire, les établissements scolaires sont les lieux privilégiés pour donner aux enfants le goût du sport et de l'activité sportive. Aussi l'éducation physique et sportive doit-elle être reconnue comme une discipline à part entière dans l'éducation. Elle est un des éléments essentiels de l'épanouissement et du développement harmonieux et équilibré de notre jeunesse.

C'est pourquoi nous saluons avec satisfaction l'effort que vous avez engagé, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles primaires et maternelles en y consacrant 60 millions de francs. Ces crédits vont permettre de recentrer un certain nombre d'actions sur l'école et d'augmenter le nombre des enfants qui participeront à ces activités et qui seront cette année 2 millions environ. Il faut prolonger cet effort.

Pour aider et permettre le développement des activités sportives, il faut aussi des équipements sportifs. Les collectivités territoriales, les départements et les communes en particulier, ont fait et font des efforts considérables dans ce domaine. Cependant, nous sommes conduits à constater qu'un certain nombre de collèges ne bénéficient pas encore d'une salle de sport permettant la pratique dans de bonnes conditions de l'éducation physique et sportive, dans le cadre de l'horaire réglementaire et officiel.

Pour permettre la réalisation de ces équipements sportifs aussi indispensables qu'une salle de sciences ou une salle de cours de mathématiques ou de français, ne croyez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il conviendrait, afin de rattraper le retard pris depuis de longues années, que l'Etat abonde de façon significative la D.D.E.C. qu'il verse aux départements pour les collèges dans le cadre du transfert de compétences prévu par les lois de décentralisation ?

L'augmentation de la D.D.E.C. permettrait de prendre en compte la construction d'une salle d'éducation physique et sportive dans le cadre du programme de construction des collèges, ce qui améliorerait la pratique des activités sportives pour les collégiens durant le temps scolaire et enrichirait en même temps notre patrimoine d'équipements sportifs mis à disposition de l'ensemble de la population.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les propositions que je souhaisais vous soumettre et sur lesquelles je souhaiterais connaître votre position. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Dès 1963, date à laquelle un décret lui avait confié les attributions du ministère de l'éducation nationale en matière d'équipements sportifs, scolaires et universitaires, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a subventionné, jusqu'à la mise en œuvre des lois de décentralisation, les installations sportives intégrées aux établissements scolaires et réservées par priorité aux élèves de ces établissements, mais ouvertes à titre complémentaire à la population extra-scolaire.

Depuis 1985, compte tenu de la mise en œuvre des dotations compensatrices des transferts de compétences - dotation globale d'équipement, dotation spécifique de décentralisation, dotation régionale d'équipement scolaire et dotation départementale d'équipement des collèges - les crédits globaux correspondants ont été transférés au budget des collectivités locales intéressées, qu'il s'agisse des conseils régionaux ou des conseils généraux. Depuis 1985 donc, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne peut plus juridiquement financer que les équipements sportifs nationaux et expérimentaux.

Il faut toutefois signaler que la réforme de la dotation globale d'équipement en 1985 a permis la délégation aux préfets d'une partie de cette dotation qui peut, notamment dans les communes de moins de 2 000 habitants, contribuer dans des conditions déterminées localement à la réalisation des équipements sportifs souhaités par ces communes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Thierry Mandon.

M. Thierry Mandon. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question concerne le rôle du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Vous le savez, les jeunes sont les premières victimes de l'inégalité devant l'emploi. Trop souvent, de l'avenir incertain que proposent les différents dispositifs d'insertion, pourtant indispensables et profondément réaménagés, à partir de 1989, au sentiment d'inutilité qui érode jusqu'à l'espoir de s'en sortir, le glissement vers la marginalisation s'effectue inexorablement.

Je connais comme vous de nombreuses situations dans lesquelles le sport est le dernier filet qui retient les jeunes et les préserve de l'exclusion sociale. C'est pourquoi je crois que votre budget peut utilement concourir à l'insertion sociale des jeunes, des sommes étant d'ailleurs réservées à cet effet. J'aimerais donc connaître les actions que vous comptez développer en ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur Mandon, je partage entièrement votre avis sur le fait que le sport et la vie associative constituent un filet de protection qui retient, quand c'est nécessaire, le jeune avant qu'il ne puisse basculer d'une manière irréversible dans la délinquance, où il se trouve perdu pour lui-même et pour l'ensemble de la collectivité.

Nous devons lutter en ce sens en analysant tout ce qui touche à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Cela concerne les partenaires de l'action éducative, certes, mais il s'agit là d'une œuvre collective, à laquelle nous contribuons d'abord avec nos réseaux d'intervention spécifique et l'appui que nous offre le tissu associatif.

Les modes d'action essentiels en la matière résident dans la mise au point d'actions interministérielles, parfois déterminées dans le cadre de conventions ou de protocoles d'accord, par exemple avec le ministère de la justice pour ce qui concerne la réinsertion des jeunes détenus. C'est ainsi qu'un projet de réinsertion par le sport des jeunes en pré-délinquance est actuellement à l'étude. Le sport n'est pas seulement un moyen de prévention, il est aussi un moyen d'épanouissement.

Nos services interviennent particulièrement dans la lutte contre la toxicomanie. Et ce domaine, nous menons des actions d'information et de prévention primaire. Nos services interviennent également pour la prévention de la délinquance, en liaison avec le centre de la prévention de la délinquance par le biais de diverses opérations, telles que « le loisir quotidien des jeunes » ou « prévention-été ». Nous avons prévu dans ce cadre les sommes nécessaires pour développer l'ensemble du secteur d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Dans les communes, dans les quartiers, à l'écoute d'habitants de tous âges, de toutes conditions et de toutes nationalités, il existe des centaines et des centaines de cellules de base de la vie sociale : les maisons de jeunes et de la culture, les maisons des loisirs, les maisons de quartiers, les foyers ruraux, les centres sociaux et les centres socio-culturels.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, votre tutelle ne s'exerce que partiellement sur ces institutions, mais votre souci de soutenir la vie associative et de revaloriser l'éducation populaire les intéresse tout particulièrement.

Les subventions aux associations, les postes FONJEP, la formation des professionnels et des bénévoles, le financement des actions nouvelles ne suffisent pas à faire face aux besoins toujours croissants et dont nous ne pouvons que nous réjouir. Les services publics et les élus devraient être plus attentifs à la vie de ces institutions.

La diminution des aides de l'Etat en 1986 a été très importante et a même souvent découragé les aides des communes et des départements.

Monsieur le secrétaire d'Etat, comment allez-vous remonter le courant ? Comment allez-vous revaloriser les postes FONJEP ? Comment allez-vous en augmenter le nombre ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Madame le député, vous avez mentionné au début de votre intervention les maisons des jeunes et de la culture, dont, en effet, mon secrétariat d'Etat n'assure pas l'entière tutelle. Toutefois, je me suis fait un devoir de rencontrer leurs responsables dans la mesure où ces institutions participent activement à l'ensemble du plan d'action que nous visons à mettre en œuvre, tant en ce qui concerne l'insertion que la formation et de l'épanouissement des jeunes.

J'ai rencontré, entre autres, la fédération française des maisons des jeunes et de la culture. Après avoir procédé à un très large tour d'horizon, nous sommes tombés d'accord sur un certain nombre de points.

Il faut reconnaître que ce qui s'est passé ces dernières années a quelque peu démoralisé les collectivités locales, les fédérations d'associations d'éducation populaire ou les fédérations d'associations de jeunesse. Les responsables que j'ai rencontrés se posaient des questions sur leur devenir et leur utilité. Je me suis fait un point d'honneur, car c'est une nécessité, de discuter avec eux, afin d'étudier la manière dont nous pourrions rattraper progressivement les retards.

Déjà, nous avons fait des gestes visant à les conforter dans leur mission. Ainsi, la partie du budget concernant la jeunesse a été augmentée de manière significative, ce qui ne s'était pas produit depuis longtemps. Au surplus, dès le mois

de septembre dernier, nous avons fait connaître notre ligne directrice d'actions concertées, de manière que chacun puisse se situer par rapport à elle et, si besoin était, disposer des éléments pour coordonner les différentes actions que chacun ne manquerait pas de mener.

En ce qui concerne les postes FONJEP, ainsi que je l'ai déjà dit ce matin, nous allons tout mettre en œuvre pour rattraper sur plusieurs exercices - trois au maximum - le niveau de 1986. Pour 1989, nous avons inscrit 150 postes, qui seront mis à la disposition des associations et des collectivités locales.

Voilà qui montre de manière évidente notre volonté de redonner à la vie associative la place qui doit être la sienne dans la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse, de réhabilitation et d'épanouissement des individus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez pu constater ce matin que certains de nos collègues avaient la gâchette facile lorsqu'on parlait d'éducation populaire : ils se sentent obligés de ressortir l'ensemble de leur attirail idéologique qui a fait si mal au mouvement associatif les deux dernières années. Pourtant, c'est ce mouvement et ce grand élan d'éducation populaire qui a permis, à la Libération, de marquer et de lever toute une génération. Ma question, monsieur le secrétaire d'Etat, s'inscrit dans cette optique.

Depuis le milieu des années 80, la jeunesse de ce pays a illustré clairement ses choix par ses actions généreuses. Dans de nombreuses cités, quartiers en difficultés, banlieues délaissées, une véritable énergie s'est trouvée ainsi mobilisée pour combattre l'exclusion et la marginalité, notamment chez les jeunes issus de l'immigration.

Par un travail de terrain bien souvent bénévole et silencieux, c'est un nouveau tissu de solidarité qui se recrée. Il y a donc là toutes les forces pour redonner vie à un grand projet d'éducation populaire, et voilà pourquoi nous souhaiterions que, dans vos attributions budgétaires, vous y apportiez une attention particulière.

Dans le même sens, je souhaiterais connaître le sort que vous réservez à ce qui s'appelait, jusqu'en janvier dernier, l'Institut national d'éducation populaire et qui est devenu l'Institut national de la jeunesse.

Depuis quarante ans, cet institut assurait une triple mission - recherche, formation, documentation - en direction du monde associatif. Son changement de dénomination s'est accompagné, hélas ! d'une véritable liquidation. Sa mission d'édition et sa mission de recherche ont disparu. L'équipe de formateurs est passée de trente-trois à treize membres.

Je souhaiterais donc savoir, dans le cadre de la relance et du soutien à ce nouveau tissu associatif, si vous envisagez un redéploiement de cet institut. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur Dray, je vous remercie de votre question car il est bon de répéter sans cesse ce que sont l'éducation populaire, les enjeux qui sont les siens et d'insister sur la nécessité de revaloriser ce concept. Si cela n'est pas fait, nous connaissons des lendemains qui déchanteront !

L'Institut national de la jeunesse, qui s'appelait autrefois l'Institut national de l'éducation populaire - il a été débaptisé on ne sait trop pourquoi, ou plutôt pour une raison qui n'est que trop évidente - est un établissement public national placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat et du ministère de la jeunesse et des sports.

Selon la définition du décret du 24 décembre 1987, sa vocation s'étend à l'ensemble des problèmes relatifs à la jeunesse.

Pour information, je rappellerai que son budget était de 8 581 000 francs en 1987 et de 8 008 450 francs en 1988. En 1989, il passera à 8 377 250 francs, de manière à permettre à cet institut d'être un lieu de dialogue direct entre les jeunes et les représentants des divers milieux de la société française, un lieu d'accueil pour tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse et à la vie associative - associations, éducateurs, formateurs -, un centre de ressources pour toutes les ques-

tions touchant à la jeunesse, disponible pour l'ensemble du monde associatif, un lieu de réflexion et d'étude où s'élabore et se dispense, s'évalue et se réactualise perpétuellement la formation.

Ces différents objectifs assignés à l'établissement doivent en faire un instrument privilégié pour l'exécution de la politique en faveur de la jeunesse et de la vie associative que j'ai présentée au mois de septembre.

Pour que l'Institut national de la jeunesse soit l'affaire de tous, j'ai tenu à ce que le conseil d'administration soit complété par une instance de concertation représentative des différents usagers, faisant notamment une large place au mouvement associatif. C'est ainsi que, dès le mois prochain, un comité des programmes sera constitué. Il aura un rôle de proposition sur les différentes missions de l'établissement.

Par ailleurs, dans sa mission d'exécution du programme communautaire « Jeunesse pour l'Europe », l'Institut national de la jeunesse se verra adjoindre un comité de quinze membres, dont sept représentants du monde associatif, lequel sera investi d'une triple mission de consultation, d'évaluation et de réflexion, touchant à la participation aux mesures de l'emploi pour les jeunes, à la lutte contre l'illettrisme, à la création de comités locaux pour le logement des jeunes, aux différentes catégories de jeunes en difficulté, notamment les handicapés.

Pour 1989, trois programmes spécifiques - « Vie quotidienne des jeunes », « Responsabilité et initiative » et « Solidarité » - représentant un total de crédits d'intervention de l'ordre de 30 millions de francs permettront de développer ces différentes actions, en liaison avec nos partenaires associatifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Je vais donc appeler les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, jeunesse et sports ».

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, en application de l'article 95, alinéas 4 et 5, du règlement de l'Assemblée nationale, le Gouvernement demande la réserve du vote sur les crédits du budget du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, demandez-vous également la réserve des amendements nos 95 et 96 portant articles additionnels après l'article 67 ?

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Bien sûr, monsieur le président.

M. le président. La réserve est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle interviendra le vote sur les crédits et les dispositions réservés.

Nous allons donc passer à la suite de l'ordre du jour. Auparavant, je vais suspendre la séance pour quelques instants.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à seize heures quarante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la recherche et de la technologie, mes chers collègues, lorsqu'on aborde l'examen d'un budget on s'intéresse en priorité à la masse des crédits qui lui sont affectés.

Or, dans l'examen de ce projet de loi de finances pour le domaine de la recherche scientifique, on peut distinguer deux agrégats : d'une part, le budget de la recherche proprement dit, « fascicule bleu » du ministère de la recherche et de la technologie ; d'autre part, un agrégat plus vaste : le budget civil de la recherche et du développement, le B.C.R.D., qui inclut l'effort de recherche d'organismes dépendant d'autres ministères civils, comme le C.E.R.N. ou le C.N.E.T.

Les crédits du premier agrégat progressent de 8,40 p. 100 en dépenses ordinaires plus crédits de paiement et de 8,17 p. 100 en dépenses ordinaires plus autorisations de programme.

Les crédits du deuxième agrégat, B.C.R.D. progressent de 6,8 p. 100, en dépenses ordinaires plus crédits de paiement, et de 7,6 p. 100 en dépenses ordinaires plus autorisations de programme.

Disons tout de suite que cette progression est une bonne progression. En tout cas, elle marque, et nous la prenons comme telle, la volonté du Gouvernement de relancer l'effort de recherche dans notre pays, relance indispensable après les coupes intervenues dans le collectif budgétaire de 1986 et la timide progression des deux années suivantes puisque, de 1986 à 1988, les crédits du B.C.R.D. avaient diminué de 3,7 p. 100.

Cette volonté de relance s'était déjà manifestée dans le décret d'avance du 10 juin dernier qui avait ouvert des crédits supplémentaires de 680 millions de francs en dépenses ordinaires plus autorisations de programme dans le budget du ministère de la recherche.

Pour autant, l'effort budgétaire n'a pas rejoint le niveau de la loi de finances initiale pour 1986. C'est dire que si la progression du budget de 1989 nous paraît, en l'état, significative et satisfaisante, il est clair qu'elle demande à être poursuivie, accentuée, dans les années à venir et d'une certaine manière planifiée ou, si l'on préfère, annoncée, car la recherche scientifique pour la France et pour l'Europe est un grand enjeu dont dépendent largement leur équilibre économique et social et leur place dans le monde. Nous y reviendrons à la fin de ce rapport.

Ce projet de budget doit être jugé aussi sur la répartition de l'effort entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. La tentation était grande, en effet, à partir du constat de notre déficit en brevets, par rapport à nos voisins et concurrents, de décréter une priorité exclusive pour la recherche industrielle et de restreindre l'effort de recherche fondamentale.

On a d'ailleurs cédé à cette tentation dans un passé récent. Mais cela reviendrait à laisser tarir la source sous prétexte que le réseau de canalisations demande à être amélioré ! Aussi, la commission des finances a-t-elle été attentive à ce que l'effort à produire sur la recherche industrielle ne s'exerce pas aux dépens de la recherche fondamentale - en somme, à ce qu'un bon équilibre soit respecté - et elle a pris bonne note que, dans ce projet de budget, l'équilibre était convenablement respecté.

L'effort de recherche fondamentale apparaît au travers des crédits dévolus aux grands organismes de recherche comme le C.N.R.S., l'I.N.S.E.R.M. ou l'I.N.R.A. La liste complète et les crédits respectifs figurent dans mon rapport écrit.

Les dépenses de fonctionnement de ces organismes augmentent de 5 p. 100 à l'O.R.S.T.O.M. à 14 p. 100 à l'I.N.E.D. en passant par 8,7 p. 100 au C.N.R.S.

Quant aux subventions d'investissements, pour leur part, elles augmentent de 6,5 p. 100.

Ces crédits permettront d'abord une relance de l'emploi scientifique puisque 918 postes budgétaires seront créés. Il semble que ce niveau de création soit convenable. Certes, il ne saurait combler tous les vœux - on n'y parvient jamais. En tout cas, il paraît propre à permettre le renouvellement des générations, compte tenu par ailleurs des départs naturels et des départs survenant dans le cadre de la mobilité des personnels de recherche.

En revanche, la condition matérielle assurée aux chercheurs reste insuffisante.

Les revenus d'embauche des chercheurs, au niveau élevé de savoir qu'on exige légitimement d'eux, sont notoirement insuffisants. La rigidité du statut de la fonction publique y est certainement pour une part. Mais ce statut n'a pas que

des inconvénients. Son caractère rassurant facilite, semble-t-il, le redéploiement permanent des équipes, nécessaire pour s'ajuster aux travaux à accomplir et éviter la sclérose.

Il faut trouver une solution et je sais, monsieur le ministre, que vous vous en préoccupez.

Nous avons enregistré avec satisfaction, dans le même ordre d'idées, la revalorisation des allocations de recherches, qui passent de 5 000 à 7 000 francs par mois, et l'augmentation de leur nombre.

Mais, dans le domaine des personnels, le point le plus préoccupant reste actuellement celui des promotions et du développement des carrières. La dégradation de ces dernières années, qui a vu les délais de franchissement de grades s'allonger sans cesse, est freinée, mais elle n'est pas stoppée et encore moins renversée dans votre projet de budget.

La commission a exprimé à la suite de son rapporteur le souci qu'un effort soit consenti d'urgence sur ce point. Le moral de la communauté des chercheurs ne pourrait qu'y gagner et le coût budgétaire immédiat des mesures souhaitables serait quasi nul.

Sur le plan des matériels, la hausse des crédits d'investissements doit permettre d'acquérir les matériels moyens et lourds rendus de plus en plus nécessaires pour la recherche fondamentale.

On note en particulier avec satisfaction la progression des subventions d'investissements des Instituts Pasteur et Curie - plus de 13 p. 100 - augmentation particulièrement opportune vu l'urgence des questions de recherche médicale.

L'effort de recherche fondamentale apparaît aussi à travers le fonds de recherche et de technologie, le F.R.T., qui progresse de 16 p. 100 en crédits de paiement et de 31 p. 100 en autorisation de programmes. Près de la moitié de ces crédits va d'une manière ou d'une autre à la recherche fondamentale à travers, notamment, la mise en œuvre des onze programmes nationaux coordonnés et les volets recherche des contrats de plan.

Il a paru opportun à la commission de souligner l'intérêt qui s'attache à la bonne répartition de la recherche sur le territoire. Il est clair que la localisation ne se décrète pas, que la recherche pousse là où existe un « humus » favorable. Mais le bon aménagement du territoire commande, et la diversité des recherches permet, que, sur ce point, une réelle volonté se manifeste. Chacun, là, pense à sa région, je pense aussi à la mienne. Nous serons attentifs à cette question.

J'ai consacré dans mon rapport écrit un développement spécial à deux domaines de la recherche fondamentale : d'abord à celui des sciences de l'homme et de la société, au développement de l'intelligence artificielle, car le souci s'est exprimé en commission que ce domaine de recherche ne soit pas perdu de vue dans les préoccupations du Gouvernement.

Ensuite au domaine de la recherche médicale et à la lutte contre le Sida car il s'agit d'un problème très grave, aux multiples aspects, d'un défi dramatique lancé à notre société. J'y évoque aussi les problèmes de prévention que l'on commence, semble-t-il, à aborder avec la rigueur nécessaire.

Mais l'effort de recherche est urgent. La montée en régime s'effectuait à un rythme présenté comme le rythme maximum d'absorption pour la communauté scientifique. Il demeure que le Gouvernement a augmenté les crédits, il y a quelques jours, sans que personne ne crie à l'indigestion... Tant mieux !

Retenons-en simplement que rien ne doit être négligé pour pousser au plus vite les feux. Annoncer l'évolution à venir des crédits contribuera certainement à accélérer les choses.

Enfin, à la jonction de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, il a été relevé notamment la forte croissance des crédits attribués au C.N.E.S. : un milliard de francs supplémentaires. Elle est justifiée par l'émergence des grands programmes européens Ariane 5, Hermès, entre autres, et les programmes scientifiques menés en collaboration avec les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et l'Agence spatiale européenne.

On a relevé à l'inverse la diminution, légère certes, mais notable, des crédits de la filière électronique et du C.E.A.

Pour la filière électronique, l'effort sera néanmoins maintenu grâce au report de 90 millions de francs non consommés de l'exercice 1988 sur 1989.

Pour le C.E.A. la diminution est expliquée par le ralentissement du programme énergétique et par la possibilité ouverte au centre de valoriser sa recherche. Il demeure que le potentiel du C.E.A. en recherche fondamentale est considérable dans les domaines clés des programmes à venir.

Ce capital de savoir-faire a manifestement un urgent besoin de se voir fixer un grand dessein et de se voir préciser le cadre précis dans lequel il devra l'accomplir.

J'en viens à la recherche industrielle.

Si elle ne doit pas s'exercer aux dépens de la recherche fondamentale, la priorité donnée à la recherche industrielle ne saurait soulever de contestation tant notre retard est grand et l'effort des entreprises en recherche-développement insuffisant. A cet égard, le projet de budget comporte un ensemble de mesures nouvelles - ou anciennes mais alors accentuées - qui apparaissent comme importantes. Elles marquent positivement la volonté du Gouvernement.

Il s'agit pour l'essentiel, de l'augmentation des crédits du F.R.T., déjà signalée, qui bénéficie pour plus de la moitié à la recherche industrielle, de l'accroissement des crédits de l'ANVAR, qui augmentent de 24 p. 100 - l'ANVAR dont on s'accorde à reconnaître le rôle efficace en particulier auprès des P.M.I. - enfin des aides du ministère de l'industrie aux grands projets innovants. Au total, les crédits incitatifs directs à la recherche industrielle augmentent dans ce budget de 41 p. 100 en autorisations de programme et de 21 p. 100 en crédits de paiement. L'effort est réel. Nous vous en donnons acte, monsieur le ministre.

A cela s'ajoute l'effet du crédit-impôt recherche dont le montant a été augmenté puisqu'il sera vraisemblablement de l'ordre de 2 milliards de francs.

Un chapitre particulier doit être consacré aux programmes européens qu'il s'agisse de la participation de nos grands organismes de recherche au programme-cadre communautaire ou du programme Euréka dont le Président de la République a été l'initiateur.

Je me bornerai à deux remarques : je souligne d'abord le rôle majeur de l'Europe en matière de recherche et la hausse des crédits communautaires qui l'accompagne. Mais l'insuffisance des programmes européens demeure dans des domaines essentiels, comme celui de la recherche médicale - dans ce domaine, la lutte contre le Sida, j'y reviens, appelle l'union de tous les efforts.

Enfin, la commission a pris acte du souci manifesté de promouvoir l'évaluation de la recherche en réponse à une préoccupation maintes fois exprimée au cours des récentes années.

Je terminerai sur le problème de la programmation de la recherche. Nous savons les difficultés, les délices et les poisons des lois de programmation, et le sort du plan triennal 1985-1988 ne peut qu'inciter à la prudence.

Cependant, il est indispensable à la recherche, qui est par nature de longue haleine, pluriannuelle, de prévoir son développement en sorte qu'à défaut de programmes stricts les intentions du Gouvernement soient clairement exprimées et chiffrées.

Par ailleurs, et sans accorder à ce chiffre une valeur sacrée, l'objectif de porter la dépense nationale de recherche et de développement à 3 p. 100 du P.N.B., dont 1,20 p. 100 pour les entreprises, à un horizon aussi voisin que possible de 1992, doit être conservé. Je souhaite que notre assemblée appuie dans l'avenir les efforts qui iront dans ce sens.

En conclusion, mes chers collègues, ce budget, qui marque un net effort en faveur de la recherche, qui observe le bon équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée, qui s'attache aux vrais enjeux scientifiques, est un bon budget.

Ainsi en a jugé la commission des finances qui, sur ma proposition, a voté le budget de la recherche et de la technologie et vous demande d'émettre un vote favorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, votre projet de budget est bon. C'est une évidence quand on examine les chiffres, encore que les chiffres ne veillent rien dire en eux-mêmes - tous les scientifiques le savent - et qu'ils ne signifient que par comparaison. Or, il

suffit de comparer les chiffres du projet de budget pour 1989 à ceux des budgets de 1988 et de 1987 pour voir que les dotations financières affectées à la recherche progressent de manière significative. Le budget civil de recherche et de développement atteindra l'an prochain 42 milliards de francs, soit une augmentation de 3 milliards par rapport à 1988 et une progression des crédits de 7,6 p. 100, comme vient de le rappeler M. Zuccarelli.

Je voudrais d'abord me réjouir, monsieur le ministre, d'une présentation budgétaire clarifiée. En effet, la commission avait regretté l'apparition dans le budget de 1987 d'un nouveau concept : le E.B.R.D., l'effort budgétaire de recherche et de développement, qui contribuait à obscurcir les choses, et sans doute n'était-ce pas sans quelque intention. En créant cet agrégat, composé du i.C.R.D. - budget civil de recherche et de développement -, de quelques ajouts à caractère militaire, ou provenant du budget des P. et T. et de celui de l'enseignement supérieur, on masquait ce qui était en réalité une régression des moyens affectés à notre recherche nationale.

Deuxième motif de satisfaction : les créations d'emplois. Avec 918 emplois créés - 597 emplois de chercheurs et 321 emplois d'ingénieurs, techniciens et administratifs - nous reprenons le chemin d'une politique cohérente et ambitieuse de l'emploi scientifique dans notre pays.

Troisième motif de satisfaction : l'augmentation du montant des allocations de recherche. Visitant récemment des laboratoires universitaires ou appartenant au C.N.R.S. situés dans mon département, j'ai constaté que de nombreux laboratoires n'avaient plus de jeunes chercheurs français. On n'y rencontrait que de jeunes chercheurs étrangers qui, grâce à un système de bourses, pouvaient y poursuivre leur recherche. Mais trop peu de jeunes diplômés, ayant les titres nécessaires pour une carrière de chercheur, s'engagent aujourd'hui dans la recherche. En effet, l'allocation de recherche qui leur serait attribuée est jugée insuffisante pour vivre correctement, et les propositions qui sont faites par les entreprises à des jeunes titulaires d'un D.E.A. ou d'une thèse de troisième cycle n'ont aucune commune mesure avec le montant de cette allocation.

Nous vous félicitons donc, monsieur le ministre, d'avoir donné un coup de pouce aussi important au montant de l'allocation de recherche, puisque la mensualité sera portée de 5 126 francs à 7 000 francs, soit une augmentation de 36,5 p. 100, ce qui permettra l'attribution de 1 900 allocations par an en première et en deuxième année et que 1 130 personnes pourront en bénéficier pendant une troisième année. C'est incontestablement très positif.

Quatrième motif de satisfaction, les crédits affectés à l'espace. Ce milliard supplémentaire est, bien entendu, à la mesure de cette grande aventure que vous connaissez bien, monsieur le ministre, puisque vous avez été l'un de ses promoteurs.

De la même manière, nous nous réjouissons de l'augmentation des crédits d'incitation à la recherche industrielle, que ce soit cette augmentation déjà évoquée par M. Zuccarelli de 31,18 p. 100 des crédits affectés au F.R.T. - fonds de la recherche et de la technologie - qui permettent de financer la recherche industrielle, notamment dans les P.M.E. et P.M.I., plus précisément pour ce qui concerne le programme Euréka ; que ce soit les crédits de l'ANVAR qui progressent de 23,96 p. 100, l'abondement des contrats des centres techniques ou encore la dotation de 150 millions de francs que vous inscrivez pour les grands projets innovants. Tout cela va dans le bon sens et renforcera incontestablement notre politique industrielle de recherche.

Notre commission a formulé un certain nombre de vœux. Le premier a trait à la programmation de la recherche. Nous en sommes partisans. Deux lois ont déjà été votées en ce sens, la seconde à votre initiative, monsieur le ministre. Ce domaine vise le moyen terme et le long terme par essence. Le temps politique est court, il y a toujours une élection. Le temps économique est plus long. Les effets d'une politique économique se mesurent sur plusieurs années. Le temps de l'éducation, le temps de la recherche sont des temps très longs. C'est pourquoi une bonne politique est antinomique avec des à-coups, des changements de cap tous les ans, tous les deux ans ou même tous les cinq ans.

Si on regarde le passé, quatre périodes peuvent être distinguées. De 1958 à 1969, sous l'impulsion du général de Gaulle, il y eut une grande politique de la recherche dans ce

pays. De 1969 à 1981, sous M. Pompidou et M. Giscard d'Estaing, chacun s'accorde à le reconnaître, on est passé de 2,1 à 1,7 p. 100 du P.I.B. affecté à la recherche, c'est-à-dire qu'il y a eu un recul très considérable. En 1981, nous avons repris le bon chemin, celui de la progression régulière de notre effort de recherche. C'était la troisième période marquée par ces deux lois de programmation. Quant aux deux dernières années, quelle tristesse avons-nous connue en 1986 quand le nouveau gouvernement, à peine arrivé, diminuait de 2 milliards les crédits affectés à la recherche ! La loi de programmation ne pouvait plus, dès lors, être respectée. Nous nous retrouvons avec des à-coups tout à fait inexcusables et qui ont porté grand tort à notre recherche.

Une nouvelle période s'ouvre. Nous continuons à nouveau sur la voie de la progression qui est indispensable. Nous souhaitons vous interroger, monsieur le ministre, sur vos conceptions quant à la programmation.

Il faut certainement que celle-ci soit concertée, équilibrée, qu'elle n'entre pas dans tous les détails, qu'elle ne soit pas trop bureaucratique. Mais des points de repères nous paraissent nécessaires pour le moyen et le long terme, aussi bien pour les dotations financières que pour les grandes orientations ou les créations d'emploi.

Cette programmation doit veiller à un bon équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Nous savons à quel point vous y êtes attaché.

Nous insistons aussi sur le fait que cette programmation doit aller de pair avec un effort d'évaluation. Sur ce point, vous avez prévu 5 millions de francs de crédits. Il faut prendre le temps et les moyens d'évaluer nos programmes de recherche, nos laboratoires de recherche, afin d'aider ce qui va dans le bon sens et aussi tirer les conséquences de dysfonctionnements ou d'erreurs d'appréciation qui apparaîtraient au terme de ces évaluations.

La commission a également insisté, dans deux observations, sur la mobilité nécessaire des chercheurs. Finissons-en avec la situation figée qui est encore trop souvent la nôtre. Entre l'université, le C.N.R.S. et les laboratoires de recherche, les entreprises et les laboratoires qui existent dans les entreprises, il doit y avoir un passage, une mobilité, une synergie. C'est pourquoi la commission souhaite que l'on favorise la mobilité des chercheurs du secteur public vers l'industrie et l'enseignement, notamment par l'accroissement du caractère incitateur de l'indemnité de départ de ces personnels. La commission a aussi souhaité une augmentation significative des postes d'accueil permettant le passage des chercheurs de l'industrie vers les établissements de recherche ainsi que l'élargissement de cette mesure à un plus grand nombre d'établissements de recherche.

Pour finir, j'insisterai sur deux points.

D'abord, la politique de recherche industrielle. Par rapport à ses cinq principaux concurrents, la France a pris du retard. Elle est en effet le pays où la part de l'industrie dans le financement de la recherche reste la plus faible. En 1984, celle-ci représentait 43 p. 100 de l'effort total de recherche et de développement, contre 46 p. 100 en Grande-Bretagne, près de 50 p. 100 aux Etats-Unis, 58 p. 100 en Allemagne fédérale et 66 p. 100 au Japon. Ce sont les pourcentages les plus récents que j'ai trouvés, mais il me semble que l'équilibre actuel ne doit pas être très différent.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

Seules 1 600 entreprises environ se livrent à des activités de recherche de façon régulière dans notre pays, soit 4 p. 100 des entreprises industrielles, contre 11 000 en Allemagne et 15 000 au Japon. Il faut avoir ces chiffres présents à l'esprit. Je crois que toutes les mesures inscrites dans ce budget - en faveur du F.R.T., de l'A.N.V.A.R., notamment - vont dans le bon sens, de même que le crédit d'impôt, mais l'un de nos objectifs doit assurément être de tout faire pour que la recherche dans l'industrie progresse encore d'une manière plus forte.

Enfin, ma dernière remarque concerne la politique européenne. Je me réjouis du succès du programme Euréka. Pour tous les accords qui ont été conclus, pour tous les programmes en cours - 102 programmes à participation française - je vous renvoie à mon rapport écrit. Je me réjouis aussi des décisions qui ont été prises, notamment à Copen-

hague, et qui visent dans un souci commun à resserrer ce programme autour de quelques grands axes, aussi bien pour ce qui est de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée.

En conclusion, c'est, monsieur le ministre, un budget très positif, surtout par rapport au précédent. Néanmoins, il n'a pas été adopté par la commission, les voix s'étant exactement réparties entre les « pour » et les « contre », et cela contrairement à l'avis très favorable qui avait été formulé par le rapporteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Dès l'abord, je veux vous dire, monsieur le ministre, que je suis personnellement heureux que ce soit vous qui ayez repris les rênes du ministère de la recherche et de la technologie. Chacun ici se plaît à reconnaître votre compétence, fondée sur tant d'années de recherches fructueuses.

Vous nous présentez ce budget encore tout auréolé du nouveau succès d'Ariane et du bon déroulement des essais de T.D.F. 1.

Je me réjouis pour le pays que vous bénéficiiez d'un budget en expansion. En dépit de ce qui en a été dit, le gouvernement de Jacques Chirac considérait également, comme vous-même, que la recherche était une des priorités les plus marquantes. Hélas ! le gouvernement précédent s'est trouvé confronté en 1986 et en 1987 à une ampleur du déficit budgétaire telle qu'il lui a été, dans un premier temps, nécessaire de choisir la rigueur. (*Exclamations et sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Giovannelli. Belle pirouette !

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Dans un second temps, le déficit budgétaire ramené à une valeur acceptable, la croissance économique retrouvée (*Rires sur les mêmes bancs*) - oui, chers collègues ! -, le chômage globalement plafonné, votre gouvernement peut profiter, à présent, de cette cure d'austérité et disposer notamment des 40 milliards de recettes fiscales supplémentaires que nous apporte le redressement remarquable de l'activité.

Félicitons-nous, monsieur le ministre, de ce que vos crédits puissent reprendre la voie d'une certaine croissance.

En dépenses ordinaires, auxquelles on ajoute normalement les crédits de paiement, le budget civil de recherche et développement s'élèvera à 42 milliards de francs, soit une progression de 6,8 p. 100 par rapport au budget initial de 1988. Il s'élèvera à 42,28 milliards de francs en dépenses ordinaires plus les autorisations de programme, soit une progression de 7,6 p. 100 par rapport aussi à 1988. Mais comme vous l'avez constaté d'ailleurs en commission, ces pourcentages devraient naturellement être corrigés sérieusement à la baisse si l'on tient compte des ouvertures de crédits à titre d'avances accordées à la recherche par le décret du 10 juin 1988, soit 830 millions de francs en autorisations de programme et dépenses ordinaires, et 400 millions de francs en crédits de paiement.

Quoi qu'il en soit, et dans la mesure où la hausse des prix moyenne prévue pour 1989, c'est-à-dire 2,4 p. 100, sera respectée, les chiffres de ce budget civil pour l'année à venir marquent une certaine progression.

Vous avez indiqué par ailleurs, monsieur le ministre, que le but à atteindre était de porter à terme l'effort de recherche et de développement de notre pays à 3 p. 100 de notre P.I.B. Notre situation est à cet égard encore bien modeste et même préoccupante, puisque ce taux se situe pour la France à 2,3 p. 100, alors qu'il est à 2,71 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et à 2,8 p. 100 aux Etats-Unis. On peut d'ailleurs se demander si cet effort ne doit pas essentiellement porter sur le volume de recherches à effectuer par nos entreprises, M. Sueur le disait tout à l'heure, étant entendu que le décalage entre le volume de recherches effectuées par nos entreprises et celui de nos partenaires du monde occidental est encore plus redoutable.

Si l'on veut, en conséquence, obtenir au milieu des années quatre-vingt-dix ces 3 p. 100 du P.I.B. - c'est vous même, monsieur le ministre, qui avez proposé ce pourcentage - il faudra doubler l'effort de recherche de nos entreprises. Tel est le défi qui est lancé à la collectivité nationale.

La première condition, c'est le rétablissement de la programmation des dépenses de recherche.

Cette programmation doit être ferme. La plupart des programmes de recherche s'établissent sur plusieurs années. Cela est une réalité incontournable. La recherche est aussi la source de notre efficacité technologique et, par conséquent, la garantie de notre avenir et de notre indépendance. Il est donc indispensable qu'elle ne puisse être remise en cause chaque année par des contraintes ou des aléas budgétaires - je pense à 1984.

Cette programmation doit cependant être souple. Elle doit l'être d'abord dans la définition des objectifs, qui doivent être suffisamment larges. En effet, si l'on peut, comme chacun le sait, déterminer des pistes ou des domaines, il est impossible de prévoir la portée des découvertes, les perspectives nouvelles qu'elles ouvrent, ainsi que le prolongement industriel potentiel. Il faut donc prévoir ajustements financiers et révisions périodiques.

Enfin, cette programmation doit être globale. Ce projet de budget pour 1989 marque l'abandon de l'agrégat « effort budgétaire de recherche et développement » - je ne partage pas l'avis de M. Sueur sur ce point - qui comprenait l'ensemble de l'effort civil de recherche plus les financements militaires d'opérations de recherche-développement. Chacun sait l'importance que les recherches d'origine militaire peuvent avoir par leurs retombées civiles : l'atome en est une éclatante démonstration dans notre pays. Il est donc nécessaire de considérer la recherche militaire comme une activité de recherche à part entière et, par conséquent, de l'intégrer dans toute la mesure du possible dans cette programmation globale.

En ce qui me concerne, je marque nettement ma préférence pour l'élaboration d'un système de programmation analogue à un plan glissant, avec réexamen périodique des priorités et contrôle régulier de l'avancement des recherches dans chacun des domaines considérés.

En matière d'emplois scientifiques, votre budget pour 1989 fait apparaître la création de 918 emplois, dont 597 chercheurs et 321 ingénieurs. C'est appréciable.

Cependant, il nous faut regarder la réalité en face. La disparité entre la France et les principaux pays industriels est sensible : on compte en France 4,3 chercheurs pour 1 000 actifs, alors que ce ratio est de 5,2 en Allemagne et de 6,5 aux U.S.A.

A cette difficulté majeure s'en ajoute une autre qui est peut-être encore plus grave. C'est le problème de la mobilité des chercheurs dans la recherche publique.

Ce taux de mobilité est dramatiquement limité : 2 p. 100 de mobilité du personnel statutaire au C.N.R.S. En poussant plus loin l'analyse, on constate que trente chercheurs par an seulement partent dans l'industrie : ce sont en général des spécialistes de haut niveau dont le départ affaiblit le centre national. On constate aussi qu'une quarantaine seulement par an se tournent vers l'enseignement supérieur, ce qui est doublement dommageable, car les besoins y sont considérables. On observe d'ailleurs, ce qui est encore plus grave, que ce flux déjà très faible a tendance à diminuer.

Cette faible mobilité des chercheurs du secteur public entraîne, malgré les créations d'emplois, un vieillissement des corps, notamment par rapport aux chercheurs du secteur privé. La décroissance de productivité, liée à la difficulté aussi bien de suivre les nouvelles découvertes que de s'adapter facilement aux nouvelles technologies, devient un obstacle au succès. La conséquence fâcheuse, c'est qu'on immobilise d'importants moyens financiers sur des voies de garage et que l'on compromet la promotion des jeunes chercheurs ; alors que les jeunes générations sont, à l'évidence, plus inventives et plus dynamiques.

Plusieurs membres de notre commission et moi-même estimons de surcroît qu'il faut absolument mettre en place un système d'évaluation des activités des chercheurs et de leurs publications. C'est un problème difficile. Il oblige à constituer des jurys d'examen et d'évaluation à la fois compétents et indépendants. C'est cependant une nécessité et chacun comprendra à demi-mot qu'il est connexe de la mobilité.

Je dois reconnaître que les solutions à mettre en place pour la mobilité des chercheurs n'apparaissent pas, monsieur le ministre, dans votre projet de budget. Vous avez fait un louable effort pour revaloriser l'allocation de recherche. Vous abordez, semble-t-il, le problème de la prolongation des « thésards » dans des formules de doctorat, mais rien n'est

prévu pour favoriser le départ des chercheurs en cours de carrière. Ils attendent sagement, protégés par leur statut, l'âge de la retraite. C'est une lacune sérieuse du projet que vous nous présentez.

Je souhaiterais maintenant, si M. le président me le permet, formuler quelques observations à propos des grands organismes de recherche et des programmes qui leur sont dévolus.

Le Centre national d'études spatiales voit ses autorisations de programme progresser de 20,7 p. 100 et ses crédits de paiement de près de 17 p. 100. L'accroissement de ses ressources est la traduction directe et heureuse des décisions prises à La Haye par le Conseil des ministres européens.

Cet effort globalement satisfaisant va nous permettre de poursuivre le développement d'Ariane V, d'Hermès et de participer à Columbus ; de poursuivre la filière S.P.O.T. si prometteuse ; de développer les programmes de localisation Argos et Sarsat ; de maintenir un effort important dans le secteur des programmes de télécommunications européens.

Si j'ajoute que la coopération avec la recherche militaire est bonne, comme en témoignent les programmes Syracuse et Hélios et la participation de la défense au remarquable programme Topex-Poséidon sur l'altimétrie des océans, je suis fondé à souligner que la priorité que vous avez donnée à l'espace dans votre budget est très justifiée.

De surcroît, l'espace est le domaine privilégié de la coopération européenne, où notre pays fait à la fois figure de leader scientifique et se montre particulièrement exemplaire à l'égard de ses partenaires : je citerai essentiellement l'Agence spatiale européenne.

Le Commissariat à l'énergie atomique voit sa dotation baisser légèrement. Cela est explicable si l'on considère que notre programme électronucléaire, unique au monde par l'ampleur de ses ambitions, est aujourd'hui arrivé à maturité.

Le problème du C.E.A. est à présent celui de ses possibilités de diversification. Ce n'est pas essentiellement un problème budgétaire.

Je sais bien que certains bons esprits ont eu l'idée, rue de Rivoli, je crois, d'envisager l'avenir en taxant l'E.D.F. et la Cogema. Outre qu'une telle initiative provoquerait immédiatement la dénonciation des accords de licence, elle ne tient nul compte de l'intérêt qui s'attache à exploiter au mieux, pour le bien de la nation, les talents exceptionnels et les capacités remarquables des équipes et des moyens d'expérimentation.

Pour ne prendre que quelques exemples, la réussite du L.E.T.I. à Grenoble, place ce laboratoire de micro-électronique au premier rang mondial et Thomson lui a largement sous-traité sa recherche de base.

Dans le biomédical, le C.E.A. s'est taillé une place considérable dans l'ingénierie des protéines, grâce notamment à la technologie des marqueurs.

Enfin, les travaux sur les rétines infrarouges ou sur la télévision à haute définition sont à la pointe des progrès mondiaux.

La conclusion, pour moi, est simple : il est possible et souhaitable d'arrêter certaines études et de freiner certains domaines pour autant qu'on permette aux équipes du C.E.A. de reporter leurs efforts et leurs talents sur d'autres. Cela conduira d'ailleurs nombre d'entreprises à sous-traiter avantageusement aux laboratoires du C.E.A. leurs recherches de base.

Le troisième domaine sur lequel je voudrais faire une observation est celui, considérable pour l'avenir, de la recherche en micro-électronique. Thomson-C.S.F. s'est associé à la société italienne S.G.S., filiale de l'I.R.I. C'est une chance pour la France de participer directement à une grande firme européenne ayant une place sur le marché mondial dont elle détient environ 3 p. 100. Pour la première année, cette société se trouve en équilibre, mais celui-ci apparaît d'autant plus fragile que la conjoncture mondiale est aujourd'hui au plus haut. Or la part de soutien de l'Etat s'amenuise alors que Japonais et Américains augmentent massivement leur effort dans toutes les directions.

Pourquoi, monsieur le ministre, ne pas reprendre le plan composants si opportunément relancé en 1982 ? Les 100 millions de francs du Fonds de recherche et technologie sont-ils vraiment à la hauteur de la réalisation de programmes qui

sont à la base des succès de pans entiers de notre industrie ? J'avoue ne pas bien comprendre pourquoi vous semblez vouloir attendre le budget de 1990 pour agir.

En matière de recherche médicale, comme chacun a pu le constater, je me suis particulièrement penché sur cet effrayant problème d'actualité que constitue le Sida. La soudaineté de l'irruption de cette grave affection au niveau mondial, le triste privilège qu'a la France d'être au troisième rang des pays industrialisés pour le nombre de cas enregistrés par million d'habitants, justifient une exceptionnelle priorité. Le constat mathématique de la croissance exponentielle du nombre des personnes touchées donne la mesure du danger pour notre société. Enfin, la qualité de nos savants, de nos médecins, l'équipement remarquable de nos laboratoires et de nos hôpitaux justifient que nous prenions une part majeure aux recherches de base.

Sur ce point, j'avoue avoir été quelque peu consterné de voir à quel niveau se situaient les propos de M. le ministre de la santé, votre collègue. Dites à M. Évin, comme le remarquait une haute autorité religieuse de notre pays, que le problème de ce fléau mondial ne se situe pas au niveau de la perméabilité du caoutchouc ni du mode d'emploi des articles dont il fait la réclame !

Les principaux efforts doivent viser deux objectifs prioritaires : trouver un traitement et trouver un vaccin. Les difficultés sont extrêmes et justifient d'abord un travail de recherche de base extrêmement poussé pour isoler les virus et comprendre leurs modes d'action ainsi que les interactions entre les virus et des populations cellulaires autres que les lymphocytes. Au-delà, il faudra imaginer et mettre au point de nouveaux modèles d'étude, en particulier des modèles animaux et, sans doute, créer des virus artificiels par hybridation.

M. le président. Il faut conclure, monsieur le rapporteur.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Certainement, monsieur le président.

Tout cela nécessite une véritable mobilisation des chercheurs sur un secteur qui n'existait pas en tant que domaine de recherche voici dix ans. Nous avons les scientifiques : il me suffira d'évoquer les noms de Mme Barré-Sinoussi, de M. Jean-Claude Chermann et du docteur Luc Montagnier qui ont isolé le premier rétrovirus humain et mis en évidence son rôle dans l'étiologie du Sida. Nous avons des équipes prestigieuses : je songe au docteur Dominique Stehlin qui a trouvé le fil directeur de la dérégulation des gènes et identifié à ce jour vingt-cinq oncogènes, générateurs de cancers.

Il nous reste à sensibiliser ces équipes, à réaliser une véritable mobilisation de la communauté scientifique nationale. Le temps presse, monsieur le ministre. Et cette recherche française est investie d'un capital d'espoir considérable, que justifient d'ailleurs les premières contributions capitales de nos équipes nationales.

Certes, le déblocage de 150 millions de francs supplémentaires dans le budget pour 1989 est satisfaisant. La mise en mouvement des meilleures de nos équipes me paraît seule à la mesure de ce problème majeur que notre société rencontre.

Monsieur le ministre, compte tenu des observations qui précèdent, j'ai proposé à la commission de la production et des échanges de repousser les crédits de la recherche et de la technologie pour 1989. Elle ne m'a pas suivi et a donné un avis favorable à l'adoption de votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le budget de la recherche pour 1989, aujourd'hui soumis à notre examen, est un de ceux qui progressent le plus dans le budget de l'Etat. Il faut dire que la situation de la recherche avait connu une telle dégradation ces dernières années - n'en déplaise à M. Galley - qu'un certain nombre de dispositions étaient devenues, comme on dit, incontournables.

A plusieurs reprises, les travailleurs de la recherche ont d'ailleurs exprimé leur indignation et leur colère face à l'étranglement de l'emploi scientifique et aux difficultés grandissantes pour les universités et les grands organismes. Ainsi,

en matière de revalorisation des allocations de recherche ou de déblocage des postes, notamment d'I.T.A., le budget pour 1989 porte l'empreinte des luttes.

Pour autant, les mesures proposées ne permettent pas de compenser les coupes sombres intervenues depuis 1986. Votre budget, monsieur le ministre, rattrape en francs courants la valeur du budget initial de 1986. En francs constants, il lui est donc inférieur de 12 à 14 p. 100. L'effort consenti reste en deçà de celui que proposait le plan triennal qui révisait déjà en baisse les objectifs de la loi de programmation et d'orientation de la recherche de 1982. Ainsi, le Gouvernement reconnaît que l'ambition de consacrer 3 p. 100 du P.I.B. à la recherche ne sera pas atteinte. C'est pourtant indispensable pour porter l'effort de la France dans ce domaine essentiel au niveau de celui des grands pays développés.

Mais nos remarques ne portent pas que sur la question des moyens qui demeurent, je viens de le dire, insuffisants. Il faut également regarder de plus près à quoi vont être utilisés les crédits qui nous sont proposés. Or je ne vous cacherai pas que les orientations d'intégration européenne, de militarisation de la recherche et de gâchis des fonds publics versés sans contrôle suffisant à l'industrie nous inquiètent profondément.

L'intégration européenne ! On répète de toutes parts, comme une antienne, que l'intégration dans un espace scientifique et technologique européen, présentée comme inéluctable, serait l'unique chance pour l'Europe de rattraper son retard sur les Etats-Unis et le Japon. Mais s'il est vrai que la recherche et la technologie sont inséparables de la coopération internationale, celle-ci ne saurait être véritable sans l'apport propre, original de chaque nation. Des exemples comme le C.E.R.N., Airbus ou Ariane ont fait la preuve de l'efficacité de cette conception.

Ce n'est malheureusement pas dans cette voie qu'on s'oriente. Contrairement à tous les discours officiels, l'objectif n'est pas de promouvoir une politique industrielle en Europe. Il s'agit en réalité de permettre à quelques multinationales européennes de s'approprier les résultats des travaux exécutés dans différents pays, afin de combler leurs retards technologiques et d'être ainsi en mesure d'affronter la concurrence mondiale en position favorable. Cette Europe qu'il faut bien appeler des multinationales, c'est dès à présent que, dans la perspective de 1992, elle se met en place. On peut donc juger sur pièces.

L'Europe des sciences et de la technologie sous l'empire des multinationales, c'est, sous prétexte d'harmonisation, la remise en cause des statuts et des acquis sociaux, la précarisation de l'emploi scientifique, la mobilité forcée à l'échelle de l'Europe. C'est l'instabilité, la course aux crédits militaires, aux financements supranationaux. C'est l'instauration d'un système de concurrence sauvage et de dualités entre les structures, les équipes et les individus.

C'est encore la restructuration, c'est-à-dire, bien souvent, la déstabilisation de nos grands organismes de recherche, les instances représentatives dessaisies de leurs responsabilités, la communauté scientifique mise devant le fait accompli des décisions prises à Bruxelles ou dans les conseils d'administration des grandes sociétés, la bureaucratie, que critiquent fréquemment les chercheurs, élevée à la dimension européenne.

C'est enfin l'abandon de pans entiers de notre potentiel scientifique, l'aggravation de la fuite des cerveaux et des conditions plus favorables faites aux grands groupes pour accélérer leur redéploiement sur quelques créneaux, quitte à délaisser des secteurs où la France est à la pointe du progrès.

Le programme Eurêka lancé en 1985 à l'initiative de François Mitterrand s'inscrit pleinement dans ces orientations.

Au total, cette stratégie d'intégration dans une Europe placée sous la tutelle des intérêts financiers affaiblit le potentiel scientifique et technologique national. Elle aggrave la domination américaine qu'elle prétend combattre. Elle tourne le dos à une véritable coopération scientifique et technologique, dont tous les peuples d'Europe pourraient bénéficier.

Une deuxième inquiétude, monsieur le ministre, concerne les pressions qui s'exercent, toujours dans la perspective de l'Europe de 1992, pour favoriser une militarisation de la recherche de l'industrie au service d'une défense européenne intégrée sous la domination de l'O.T.A.N. Cette tendance s'exprime d'abord dans le budget de la défense, dont nous avons déjà discuté. Mais les dirigeants d'entreprise tentent, de leur côté, d'installer le volet scientifique et technologique

de la défense européenne intégrée, presque morceau par morceau, par l'intermédiaire du pilotage des multinationales, plutôt que par un programme militaire cohérent.

L'objectif est, en effet, très clair. Dans son rapport au Conseil économique et social sur l'avenir de la politique de la C.E.E. en matière de science et de technologie, Charles Magarid annonce clairement la couleur. Selon lui, « l'enjeu de la défense se situe dans les programmes communs qui porteraient en premier lieu sur les technologies de base et sur le pré-développement ; ces programmes pourraient ensuite s'appliquer à des développements de plus en plus complexes pour atteindre en dernier ressort le secteur de l'aéronautique militaire ». Il ajoute que la situation est en train de s'éclaircir car la coopération franco-allemande se précise - hélicoptère de combat et char de dépannage - et que, dans la perspective du marché unique en 1992, l'idée d'un programme Euréka militaire se fait jour.

Nous mettons en cause, enfin, le gâchis des fonds publics à destination des entreprises.

La recherche industrielle doit se développer - c'est une évidence - à côté de la recherche publique, en étroite collaboration avec elle, mais non à sa place. L'Université et les grands organismes doivent avoir les moyens de fonctionner de manière autonome, sans que les équipes soient contraintes à la course aux contrats supranationaux ou militaires.

La liaison entre recherche et industrie, la faiblesse de la recherche industrielle dans notre pays sont des problèmes réels, mais on ne les résoudra pas en multipliant l'octroi aux entreprises de financements sans contrôle véritable ou en distribuant des primes de départ aux chercheurs des organismes publics, pour les inciter à aller travailler dans le privé.

La mobilité peut être une bonne chose, mais elle ne doit pas avoir comme point de départ le blocage des carrières et le sous-paiement dans la recherche publique.

Monsieur le ministre, ces orientations que je viens sommairement de rappeler marquent votre budget. Nous ne saurions les approuver.

Nous pensons, pour notre part, que d'autres choix sont possibles, tout d'abord d'autres choix de type de développement. En effet, une politique ambitieuse de la recherche n'est pas seulement une affaire de moyens financiers. Elle est aussi et surtout une question de volonté politique et industrielle. La recherche et la haute technologie ont besoin, pour se développer, d'un milieu d'application favorable. Sans développement industriel, sans reconquête du marché intérieur, sans coopérations industrielles franco-françaises, il ne peut y avoir de dynamisme dans la recherche, qu'elle soit publique ou industrielle.

Dans ce cadre, une politique ambitieuse de la recherche et de l'innovation technologique est possible qui, du même pas, fasse progresser l'indépendance technologique de la France, reconstruit et développe notre appareil productif et ouvre notre pays à une coopération pacifique tous azimuts et fondée sur l'intérêt mutuel.

Monsieur le ministre, c'est au nom de ces choix que le groupe communiste vous pose quatre questions plus précises.

Premièrement, tout le monde reconnaît que l'attrait pour la recherche dans nos grands organismes est fortement compromis par le niveau des rémunérations d'entrée et le blocage des carrières : 8 000 francs nets pour une formation bac plus huit, c'est tout simplement dérisoire. Comme premier pas dans la revalorisation de la fonction, nous vous proposons de supprimer les deux premiers échelons.

Deuxièmement, pour favoriser la promotion des I.T.A. et des chercheurs, nous vous demandons d'accroître les possibilités de passage d'un grade à un autre.

Troisièmement, toujours pour le même objectif, nous vous demandons d'ouvrir au concours de directeur de recherche un contingent au moins égal à celui de 1988.

Enfin, vous savez que notre groupe a toujours manifesté la plus vive opposition aux exonérations fiscales du type crédit d'impôt parce que nous n'avons aucun contrôle véritable de l'utilisation des crédits ainsi laissés à la disposition des entreprises. Deux dispositions pourraient répondre à nos préoccupations : faire respecter le droit de consultation des comités d'entreprise et mettre sur pied des possibilités d'évaluation ; au moins pour les dossiers faisant l'objet d'observations de la part des comités d'entreprise ou des syndicats d'une entreprise.

Monsieur le ministre, nous avons bien conscience que ces quatre propositions ne changent pas fondamentalement la nature de votre budget. Si vous acceptiez, elles n'en constitueraient pas moins de réelles avancées. Nous serons donc particulièrement attentifs à vos réponses qui détermineront notre vote final.

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Nous retrouvons-nous, monsieur le ministre, aux mêmes places qu'il y a trois ans pour débattre de la recherche, comme si une parenthèse s'était refermée ?

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Heureusement !

M. Claude Birraux. Nous pourrions, l'un et l'autre, reprendre notre dialogue. Pourtant les choses ont changé. En 1985 je vous disais que le projet de budget que vous présentiez sans conviction était mort-né et que vous n'auriez pas à l'exécuter. Le collectif budgétaire de juin 1986 amputait les crédits de la recherche...

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Absolument, hélas !

M. Claude Birraux. ...ce que nous avons regretté.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Mais vous l'avez voté !

M. Claude Birraux. Cependant, il s'inscrivait dans le cadre d'une remise en ordre des finances et de l'économie de notre pays, qui en avait bien besoin.

Vous pourriez certes tirer un argument politique de cette annulation. Mais, en 1987 et 1988, les crédits pour la recherche progressaient à nouveau. Votre argument politique serait donc de courte portée pour deux raisons.

D'abord, jamais les crédits consacrés à la recherche n'ont été aussi élevés qu'en 1986, 1987 et 1988.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Claude Birraux. Ensuite, vous n'avez pas pu atteindre les objectifs que vous aviez fixés dans les lois sur la recherche de 1982 à 1985.

M. Jean-Michel Dubernard. Très bien !

M. Philippe Bassinet. Il a fallu corriger vos erreurs !

M. Claude Birraux. Par ailleurs, si vous avez obtenu un décret d'avance en juin 1988, c'est parce que la politique de redressement et d'assainissement économique et financier, que nous avons conduite et soutenue de 1986 à 1988, commençait à porter ses fruits et qu'une machine économique qui fonctionne mieux engendre des rentrées fiscales plus importantes et offre des facilités aux gouvernants.

J'en viens maintenant à l'examen proprement dit de votre budget.

Chaque ministre, cela est normal, recherche quel indicateur valorisera le mieux son budget. Le budget civil de la recherche développement progresse, de loi de finances initiale à loi de finances initiale, de 7,6 p. 100. C'est une discussion toujours un peu théologique que j'ai avec les juristes, car si les lois de finances initiales sont un critère que je ne conteste pas, j'aime bien comparer les crédits effectivement disponibles d'une année sur l'autre. Or, quand on intègre le décret d'avance dans le budget de 1988, l'embellie - selon une expression désormais célèbre - est moins évidente :

Ainsi les autorisations de programme du ministère de la recherche et de la technologie passent de 7 050 millions à 7 574 millions de francs, soit une progression de 7,43 p. 100 en apparence. En réalité le décret d'avance de 500 millions de francs réduit la progression effective des crédits à 24 millions, soit à 0,31 p. 100 !

Si je compare maintenant les crédits du fonds de la recherche et de la technologie, je constate qu'ils ont été portés de 750 à 930 millions de francs entre 1987 et 1988, soit plus 24 p. 100, puis à 1 130 millions par le décret d'avance, ce qui représente une augmentation de 43 p. 100. Pour 1989, ils seront de 1 220 millions de francs, soit une diminution de 100 millions de francs, c'est-à-dire moins 7,5 p. 100, par rapport aux crédits disponibles en 1988.

Quant aux autorisations de programme du B.C.R.D., elles progressent de 1 600 millions de francs mais 1 milliard va au spatial. Il reste 600 millions de francs de progression hors spatial.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. A quoi sert cette mathématique ? Cela ne démontre rien !

M. Claude Birraux. Quand je retire les 500 millions du décret d'avance, il ne reste plus qu'une progression de 0,6 p. 100.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Pourquoi retirez-vous le programme spatial ? Quel est l'objectif de cette soustraction ?

M. Claude Birraux. La démonstration est claire : votre habillage est habile. A première vue votre budget est satisfaisant. En réalité il est en trompe l'œil et la rente du décret d'avance vous permet de masquer la vérité de votre budget et la mesure exacte de l'effort que vous consacrez à la recherche en 1989.

J'aurai encore deux observations à formuler.

Pour l'emploi scientifique, vous créez 918 postes budgétaires. Vous vous en réjouissez. Peut-être avez-vous raison ? Néanmoins, je poserai quelques questions.

Sur quelle base objective les avez-vous répartis ? Vous me répondez que vous rééquilibrez la pyramide des âges. Certes cela peut être vrai, dans l'absolu, mais tous les organismes n'ont pas la même pyramide, n'ont pas la même structure, n'ont pas les mêmes projets de développement, n'ont pas les mêmes besoins. Alors quels critères autres que la règle à calcul avez-vous choisis pour répondre à quels besoins et à quels objectifs ?

En ce qui concerne la formation à la recherche, l'augmentation de l'allocation de recherche passe à 7 000 francs. C'est bien. Elle avait d'ailleurs augmenté de 25 p. 100 en 1987.

M. Michel Pelchat. Exactement !

M. Claude Birraux. J'aimerais maintenant aborder quelques problèmes de fond de notre recherche et de votre ministère.

Votre ministère ne procède-t-il pas à un saupoudrage excessif des fonds ? Les priorités et les besoins sont-ils clairement définis ainsi que les objectifs, ou bien perpétue-t-on ce qui existe sans jamais remettre rien en cause et sans obligation de résultat ? N'avez-vous pas des programmes pluriannuels ou interministériels à privilégier ou, pour le moins, à initier ?

A vous lire, j'ai un peu l'impression qu'il y a une obsession de la statistique qui vous poursuit, mais qu'aucune réflexion sur les moyens et les nouveaux programmes des organismes, pas plus que sur leur structure, n'a précédé la phase décisionnelle. Ne serait-ce pas l'occasion de piloter par l'amont - c'est-à-dire par les moyens financiers - des programmes pluridisciplinaires européens ?

Quant à l'ANVAR, ses crédits augmenteront de 24 p. 100. Ma religion n'est pas faite sur l'ANVAR et je me demande, depuis quelques années déjà, si le développement technologique des P.M.I. passe par l'ANVAR. Je trouve la procédure par trop administrative et je lui préfère celle du C.R.I.T.T. pour initier la recherche-développement dans les P.M.I. La solution ne serait-elle pas de faire intervenir l'ANVAR en aval, après le C.R.I.T.T. qui serait, lui, chargé de préparer à coup sûr le dossier de développement ? L'Anvar agirait alors comme l'organisme de soutien financier chargé de développer les technologies mises au point dans le cadre du C.R.I.T.T.

A la limite, on pourrait transférer les crédits gérés par l'ANVAR aux banques, au Crédit national. Quel est votre sentiment à ce sujet ?

Les dotations du C.N.E.S. pour 1989 connaissent une progression de 20 p. 100, avec un milliard de francs de plus. Une partie du financement provient du ministère des postes et télécommunications. Cependant les besoins de financement sont grands : pour mettre en application correctement les accords de La Haye, il faudrait 1,8 milliard de francs dès 1989 et une progression annuelle de 20 p. 100. Or le Premier ministre s'est engagé à stabiliser les divers prélèvements sur le budget annexe des P.T.T. à 13,7 milliards de francs. Comment comptez-vous assurer le financement du programme espace ? Ne faut-il pas ouvrir le capital d'Arianespace aux capitaux privés, c'est-à-dire s'engager dans la voie d'une certaine privatisation ?

La même question du financement et de la pérennité du financement de la filière électronique se pose.

Pour ce qui est des brevets, je pose la même question depuis longtemps et aucun ministre n'a pu ou su inverser une tendance déprimante pour notre recherche et, surtout, notre technologie.

M. Philippe Bassinet. Merci pour M. Devaquet !

M. Claude Birraux. Vous me direz qu'il n'y a pas de stricte relation entre le nombre de brevets et les dépenses de recherche-développement. Il n'empêche que le constat suivant s'impose : les demandes de brevets français sont passées de 14 106 en 1970 à 10 804 en 1984 et à 12 150 en 1986. Dans le même temps, les demandes de protections étrangères en France étaient de 33 177 en 1970 et 36 675 en 1982, leur pourcentage passant de 70 à 77 p. 100.

Ces chiffres me paraissent inquiétants car ils pourraient signifier, à terme, que la principale richesse de nos entreprises et de notre pays - le savoir-faire et la matière grise - est en voie de régression. Deviendrons-nous demain des sous-traitants ?

S'agissant de la recherche industrielle, je dresserai d'abord un constat : les exportations des pays de l'O.C.D.E. en produits forts en recherche-développement ont progressé de 249 p. 100 de 1975 à 1983, alors que celles des autres produits n'ont crû que de 191 p. 100. Le poids relatif des produits forts en recherche-développement dans les exportations des pays de l'O.C.D.E. est passé de 13,7 p. 100 en 1970 à 13,8 p. 100 en 1975, 15,3 p. 100 en 1980 et 17,5 p. 100 en 1983. La bataille du commerce extérieur se gagne aussi, et peut-être d'abord, par la recherche industrielle.

Lorsqu'on considère la structure de la recherche-développement française, on constate une grande stabilité. La part des entreprises n'a pratiquement pas varié, qu'il s'agisse du financement, de l'exécution des travaux ou des effectifs ; elle est de 42 p. 100 du financement, 57 p. 100 des travaux, 42 p. 100 des chercheurs.

Ce qu'il faut, c'est développer l'esprit de recherche, afin que des entreprises et des secteurs très importants pour notre économie soient davantage impliqués dans le processus de recherche.

Notre position dans le domaine des entreprises faisant de la recherche est à mettre en relation avec une fragilité relative du tissu industriel français par rapport aux grands pays industriels. Ainsi, dans les industries manufacturières - qui réalisent la quasi-totalité de la recherche des entreprises - les effectifs de chercheurs, par rapport aux effectifs totaux, représentent 0,7 p. 100 en France contre 1 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 1,48 p. 100 au Japon et 2,4 p. 100 aux Etats-Unis.

La France n'occupe pas vraiment de position forte, ce qui fragilise les points les plus forts. Ainsi, même dans les secteurs où l'industrie française est bien placée, le poids de la recherche-développement n'est que de peu supérieur à la position moyenne de la France : 7,7 p. 100 dans le domaine aérospatial contre 6,2 p. 100 en moyenne dans les autres branches. La France n'a pas de pôles de compétitivité vraiment dominants.

En 1986, le taux de couverture des échanges extérieurs français des produits de haute technologie s'est abaissé à un niveau inférieur à celui de 1980.

Des questions demeurent sur les défauts de notre recherche.

A-t-on tiré des grands programmes technologiques tous les progrès qu'ils impliquaient ? Pourquoi l'ensemble des entreprises et des branches de l'industrie n'a-t-il pas davantage bénéficié de leurs retombées ? Pourquoi nos concurrents tirent-ils de la recherche, en termes de marchés et de compétitivité, un savoir plus utile ?

Les réponses à ces questions me paraissent un *a priori* indispensable avant le traitement statistique de la recherche dont je parlais tout à l'heure. Les lois, les décrets, les volontarismes forcés et utopiques n'y ont rien changé.

Je relève pourtant deux signes encourageants.

Le premier est la progression des programmes de recherche européens et d'Eurêka.

La dynamisation de la recherche et de la technologie industrielle passe par l'Europe. En effet, compte tenu de notre retard, les efforts nationaux purs à accomplir me paraissent démesurés tant l'inertie est grande et les lois de 1982 à 1985 n'ont pas globalement beaucoup changé les

choses. Par ailleurs, les effets de masse sont atteints dans un cadre européen et les succès d'Airbus, d'Ariane et de l'ATR sont là pour le prouver.

Le second signe est le crédit impôt-recherche.

Je souligne, une fois encore, qu'il constitue un dispositif simple et fortement incitatif. Le succès est supérieur aux prévisions : 3 538 entreprises ont levé l'option en 1987 et 2 820 en ont bénéficié pour un montant de 1,36 milliard de francs. Ce chiffre est à comparer aux 405 millions de francs de 1983. Le plus significatif et réjouissant réside dans le fait que, en 1986, 914 entreprises ont levé l'option pour la première fois.

M. le président. Monsieur Birraux, votre temps de parole est écoulé.

M. Claude Birraux. Permettez-moi de vous rappeler aussi, monsieur le ministre, que le précédent gouvernement a prolongé jusqu'en 1992, en l'améliorant, le régime en vigueur.

Nous déposerons d'ailleurs deux amendements tendant à étendre et à assouplir le mécanisme du crédit impôt pour les P.M.E. Ces amendements se verront sans doute opposer l'article 40. S'ils étaient repris par le Gouvernement, notre groupe pourrait ne pas s'opposer à votre budget, indépendamment de ma position personnelle, puisque j'ai voté contre l'article d'équilibre.

Un tel dispositif fiscal me paraît meilleur que tout système de subvention pour les P.M.I. L'ANVAR va expérimenter un système de subventions aux P.M.I. qui embauchent des chercheurs. Pourquoi ne pas imaginer un système de déduction fiscale qui s'y substitue ?

Enfin, dans le passé, sous les gouvernements Mauroy, principalement, et Fabius, le ministère de la recherche a été le champ clos de luttes idéologiques ou politico-syndicales. Avec votre retour aux affaires à ce ministère, qu'avez-vous l'intention de faire pour les présidents ou directeurs de grands organismes ? Je sais que l'impatience et les appétits sont grands. Sauriez-vous leur résister ?

En conclusion, si j'étais examinateur d'un jury et si j'avais à porter un jugement global sur votre budget, je noterai : « A trop privilégié la forme et l'apparence, a négligé le fond. Peut mieux faire. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat, auquel je demande de respecter son temps de parole, donc de ne pas suivre l'exemple de M. Birraux.

M. Michel Pelchat. Monsieur le ministre, depuis que je siège dans cette assemblée, je me suis toujours fait, à cette tribune, le défenseur du budget de la recherche.

Il est vrai que, en 1986, alors que nous étions majoritaires dans cette assemblée, nous avons dû faire face à une situation budgétaire très difficile, laquelle nous a conduits à prendre des décisions qui n'étaient pas toujours agréables, notamment pour la recherche. Mais cela était rendu nécessaire - comme l'a très bien rappelé M. Robert Galley - par la situation financière de la France et ne tenait nullement à une volonté de réduire ce secteur d'activité si important pour notre avenir.

Cette année, monsieur le ministre, vous n'êtes pas dans la même situation. Je ne pense pas que vous puissiez être fier de la progression apparente de vos crédits de recherche.

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial. Oh !

M. Michel Pelchat. Aujourd'hui, la recherche n'est pas vraiment, comme vous le prétendez, une priorité du budget pour 1989. Lorsque l'on arrive aux affaires avec un excédent de 42 milliards, c'est un secteur pour lequel on peut mieux faire, comme le disait en conclusion M. Birraux.

M. Bernard Pons. Et même beaucoup mieux faire !

M. Michel Pelchat. La recherche n'est donc pas vraiment une priorité dans le budget et je le regrette vivement, car je suis conscient de l'importance de ce secteur pour notre économie, pour l'avenir de la France et de sa jeunesse, dont on a tant parlé ce matin à cette tribune.

Vous-même et les rapporteurs de votre majorité, aujourd'hui, soutenez que ce budget fait suite à une politique de réduction dans ce domaine. Or de deux choses l'une, mon-

sieur le ministre. Ou bien le budget dont vous avez hérité était si catastrophique que le taux de progression de 7 p. 100 du budget de la recherche que vous nous présentez ne constitue qu'un rattrapage et ce budget ne bénéficie donc pas d'une priorité réelle au regard d'autres progressions dans le budget. Ou bien ce taux correspond à des mesures nouvelles, réelles, c'est-à-dire qu'il n'y a pas rattrapage, et cela signifie que l'effort de recherche pendant les deux années précédentes n'a, à tout le moins, guère été compromis.

Cette situation rend vos critiques excessives sur les budgets précédents et votre satisfaction trop hâtive sur votre projet de budget.

Vous oubliez que l'effort de recherche progressait de 10,6 p. 100 en crédits de paiement dans la dernière loi de finances initiale. L'effort budgétaire de recherche-développement - agrégat qui réunissait l'ensemble des financements publics dans ce domaine - était compris entre 8,3 et 10,6 p. 100, selon que l'on retient, pour le chiffrage des dépenses en capital, la notion d'engagement ou celle de paiement.

Je ne vois pas pourquoi vous critiquez cet agrégat. Les retombées de la recherche militaire sont incontestables. Il serait même souhaitable d'en mesurer exactement l'ampleur. Nous serions peut-être surpris des constatations qui seraient faites dans ce domaine.

En France, 60 p. 100 des travaux de recherche-développement financés par la défense sont effectués en dehors du ministère de la défense, de ses établissements et du C.E.A. Ce dernier, quant à lui, emploie 6 000 personnes pour la recherche militaire. Au total, la recherche militaire emploie plus de 20 000 personnes dans notre pays.

Pourquoi ne pas prendre en compte cette réalité ?

Vous répondez que c'est parce que les dotations civiles étaient moins bonnes. Mais le seul effort civil de recherche progressait dans le budget de 1988 de 7,7 p. 100. Ce taux est donc supérieur à celui que vous affichez pour 1989.

Vous dites qu'il faut une certaine régularité dans la progression de l'effort de recherche. Vous avez raison. C'est pourquoi vous vous êtes assigné des objectifs de progression de la dépense nationale de recherche. C'est très bien ! Mais alors, pourquoi n'avez-vous jamais tenu ces objectifs à l'époque où vous étiez déjà aux affaires ? C'était la grande idée de M. Chevènement : pilotage par l'amont, centralisation de la recherche, grandes filières dont on connaît le succès. Je rappelle d'ailleurs, après mon collègue Birraux, que, dans ce budget, les crédits de la filière électronique sont en baisse de 3,2 p. 100.

A l'époque, la première loi d'orientation et de programmation de la recherche avait pour objet de porter le niveau de la dépense de recherche à 2,5 p. 100 du P.I.B. Vous-même, monsieur le ministre, vous reconnaissez que c'était un échec puisque le niveau atteint en 1985, à la fin du programme, n'était que de 2,2 p. 100. C'est pour cette raison que, dans la loi que vous aviez défendue alors, vous proposiez de porter la dépense de recherche à 3 p. 100 du P.I.B. Mais on sait que vous n'avez jamais vraiment pu disposer des moyens nécessaires pour financer son application et que tout cela s'est traduit par un simple énoncé d'objectifs. Mais n'est-ce pas plutôt le gouvernement précédent qui a augmenté les crédits du F.R.T. de 45 p. 100 et qui a été le premier à financer le programme Euréka, à lui impulser un contenu ? N'est-ce pas lui qui a augmenté le crédit d'impôt-recherche ? Et n'est-ce pas vous, messieurs, qui aujourd'hui prétendez avoir réconcilié la recherche avec l'entreprise ?

Je regrette la baisse importante des crédits que va subir le C.E.A. Nous possédons là le plus grand et le plus bel organisme de recherche et de développement pluridisciplinaire. Une baisse de 5,2 p. 100 de ses crédits mettra-t-elle à cet établissement de diversifier ses missions, action si nécessaire étant donné l'application des programmes nucléaires ? Le C.E.A., dont je réaffirme les très grandes compétences dans le domaine de la recherche appliquée et fondamentale, contribue pour une large part aux meilleures performances de la France dans de nombreux domaines. On ne peut pas réduire ses missions à l'état de simple veille technologique dans le domaine nucléaire. Notre pays a besoin de ses compétences pour assurer l'avenir de notre industrie.

Enfin, la politique de l'emploi scientifique se présente-t-elle sous un jour aussi favorable que l'a annoncé à cette tribune votre rapporteur ? La réforme des statuts a donné une

certaine stabilité à certains chercheurs. Mais la prédétermination d'une carrière, qui s'accompagne nécessairement d'un blocage des bornes indiciaires supérieures, n'a-t-elle pas pour effet de pénaliser les meilleurs chercheurs qui, compte tenu de leurs découvertes, sont mieux gratifiés dans le privé ou - ce qui est plus grave - à l'étranger ?

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Pelchat !

M. Michel Pelchat. Que sont, par ailleurs, ces 360 repyramidages de catégorie B, sinon la traduction inéluctable d'une mesure de revalorisation des personnels de toute la fonction publique appartenant à cette catégorie, prise en février 1988 par le gouvernement précédent ?

Ce budget, monsieur le ministre, n'est pas un bon budget. C'est pourquoi, comme la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, l'U.D.F. dont je suis le porte-parole ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le ministre, on attendait avec impatience le projet de budget de la recherche, une recherche qui, selon la *Lettre à tous les Français*, devait devenir « l'enfant chéri de la République »...

Un député du groupe socialiste. Bravo !

M. Jean-Michel Dubernard ... et qui, en conséquence, aurait dû apparaître comme une des priorités du Gouvernement.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. C'est le cas !

M. Jean-Michel Dubernard. En fait, la progression de 7,6 p. 100 du B.C.R.D., que vous mettez sans cesse en avant, est calculée par rapport à la loi de finances initiale de 1988. Si on tient compte du décret d'avances dont les crédits auront été entièrement consommés d'ici à la fin décembre,...

M. Philippe Bassinet. Heureusement !

M. Jean-Michel Dubernard ... et donc du budget de 1988 exécuté, la progression n'est plus que de 5 p. 100.

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Jean-Michel Dubernard. Et si l'on exclut la recherche spatiale, particulièrement favorisée cette année,...

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. A quoi sert de l'exclure ?

M. Jean-Michel Dubernard ... la progression n'est plus que de 3,3 p. 100, soit à peine plus que la hausse des prix.

M. Pierre Mauger. Peau de chagrin !

M. Jean-Michel Dubernard. Après une analyse aussi objective que possible, l'emploi scientifique apparaît comme la seule véritable priorité du projet de budget pour 1989 : 918 créations de postes, dont 597 de chercheurs et 321 d'I.T.A., bien nécessaires, représentent effectivement le point fort de ce budget et réalisent un rattrapage indispensable étant donné la faiblesse actuelle du taux de recrutement des organismes.

En oubliant les critiques ponctuelles que l'on pourrait faire sur la nécessité d'accorder quinze postes supplémentaires à la Cité des sciences et de l'industrie, postes qui auraient pu sans doute aussi bien être redéployés, ou sur les quatre-vingt-dix postes créés au C.N.E.S. - en train peut-être de perdre sa vocation initiale, qui était, et vous êtes mieux placé que moi pour le savoir, de « faire faire » plutôt que de faire - on peut se poser la question, et je l'ai fait en commission, de savoir sur quels critères la répartition de ces postes a été établie.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Jean-Michel Dubernard. Vous m'avez répondu que « des ajustements avaient été effectués en mettant dans les mêmes conditions les organismes de même nature ». Cette réponse, qui évoque trop le saupoudrage, ne me paraît pas satisfaisante.

Sans parler de loi de programmation, une véritable politique de l'emploi scientifique paraît nécessaire, fondée sur une évaluation des besoins réels et sur une définition des priorités pour adapter les recrutements à l'évolution de la recherche.

La revendication de base de la profession est essentiellement démographique, mais l'expansion du nombre de chercheurs doit être modulée et limitée car l'hypertrophie des grands organismes de recherche n'est certainement pas une fin en soi.

A ce propos, je partage l'inquiétude que vous avez exprimée en commission sur les difficultés d'introduire dans notre pays une politique de mobilité, qui réglerait bien des problèmes. Enfin, il est intéressant de voir que vous avez su dégager 50 millions de francs pour faciliter la venue en France de scientifiques étrangers.

Dans le domaine de la formation à la recherche, le projet de budget pour 1989 ne fait que consolider les effets en année pleine du décret d'avances qui portait les allocations de recherche à environ 7 000 francs, encore limitées dans le temps, et nous avons bien noté en commission que vous envisagiez de prolonger progressivement la durée des bourses jusqu'à trois ans, ce qui serait normal compte tenu de la durée moyenne de préparation d'une thèse.

S'agissant des masses budgétaires, il serait souhaitable que les mêmes agrégats soient utilisés, année après année, de façon que l'on puisse comparer ce qui est comparable.

Changeant ainsi de forme à volonté, le budget de la recherche est toujours présenté sous sa facette la plus chatoyante avec pour seul but, semble-t-il, de satisfaire des chercheurs, des citoyens, voire des médias qui se contenteraient de bonnes paroles, sans jamais vérifier ce qu'il y a derrière.

De toute évidence, l'indicateur B.C.R.D. est cette année la référence la plus valorisante de l'effort financier fait par l'Etat. Il faudrait que M. Zuccarelli ou vous-même, monsieur le ministre, puissiez nous démontrer que le B.C.R.D. a diminué, entre 1987 et 1988, de 3,7 p. 100 selon M. Zuccarelli, ou de 4 p. 100, aviez-vous annoncé, je crois, dans une conférence de presse au mois d'octobre en présentant votre budget. Ce n'est pas le résultat auquel j'aboutis et j'ai tous les éléments chiffrés à votre disposition.

En 1987, l'indicateur le plus performant était le budget-section recherche du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui augmentait de 6,2 p. 100 et l'E.B.R.D. qui augmentait de 9 p. 100. En 1988, le total des crédits civils faisait ressortir une progression de près de 10 p. 100. Qu'est devenu l'E.B.R.D. dans le budget pour 1989 ? Vous n'avez pas pu ou voulu nous donner son montant en commission. Il s'agit pourtant de l'ensemble le plus large avoisinant 100 milliards de francs alors que le B.C.R.D. ne représente qu'environ 40 p. 100 de cette somme. Serait-ce parce que les trois masses hors B.C.R.D. des crédits civils de recherche ont beaucoup moins progressé que les crédits du B.C.R.D. ou que les crédits de la recherche militaire vont augmenter à un rythme moindre qu'au cours des deux années précédentes ?

Selon votre présentation, le B.C.R.D. augmente globalement de 3 milliards de francs, répartis en une somme de 1,4 milliard pour les dépenses ordinaires et de 1,6 milliard pour les autorisations de programme dont 1 milliard pour le C.N.E.S. et 0,6 milliard pour le reste du B.C.R.D. En conséquence, hors spatial et par rapport à la loi de finances initiale de 1988, c'est une progression de 4 p. 100.

Si on observe que le décret d'avances s'est traduit en 1988 par un abondement de 500 millions de francs par rapport à la loi de finances initiale, l'augmentation en masse est seulement de 5 millions de francs, si bien que l'accroissement réel par rapport au budget exécuté est en fait de 0,5 p. 100.

M. Bernard Pons. Il fallait le dire !

M. Jean-Michel Dubernard. C'est dit !

Il en va de même pour les moyens en autorisations de programme alloués sur le budget du ministère de la recherche et de la technologie aux organismes et au F.R.T.

En matière de soutien à la recherche industrielle, on peut regretter la stagnation, voire la régression de la filière électronique de l'aéronautique et du nucléaire et, toujours en tenant compte du décret d'avances, la diminution du fonds de la recherche et de la technologie qui passe - du moins pour les moyens alloués aux programmes nationaux - de 1 310 à 1 220 millions de francs.

Pour conclure, je ferai deux remarques d'ordre plus général.

A l'évidence, comme le montre le projet de budget pour 1989, la recherche n'est pas une priorité du Gouvernement. Les chercheurs, « pointes de diamant d'une société avide d'accéder aux formes supérieures du progrès » - autre extrait de « *La Lettre à tous les Français* » -

M. Claude Galametz. Ce n'est certainement pas ça !

M. Jean-Michel Dubernard. ... seront sans doute déçus et vous interrogeront.

Ma seconde remarque concerne la place, au sein du Gouvernement, d'un ministère de la recherche dont le poids budgétaire est réduit et les compétences diminuées.

Il est surprenant de voir que le ministre de la recherche que vous êtes ne dispose pas des crédits de l'ANVAR, inscrits au budget du ministère de l'Industrie, avec qui vous partagez les crédits accordés au C.E.A. pour ses activités civiles. Il est vrai que cette situation remonte au budget de 1987, mais la liaison entre la recherche et l'enseignement supérieur, regrettée par beaucoup, était ... rs réalisée.

Quant à l'espace, le ministre « financeur » est celui des P. et T., qui reçoit officiellement toutes compétences dans le domaine, situation pour le moins curieuse lorsqu'on sait l'action que vous avez conduite autrefois.

En somme, ce budget au mieux en stagnation, même sous son angle de présentation le plus favorable, le B.C.R.D., n'entraîne pas l'enthousiasme, ce qui explique sans doute la désaffection des membres de votre majorité à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits de la recherche pour 1989.

Pour cette raison, et parce que la volonté affichée de développer la recherche ne se traduit pas dans la réalité d'un budget qui manque d'ambition, le groupe R.P.R., dont je suis le porte-parole, ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Pierre Mauger. Il faut nous remonter le moral, Bassinet !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Mauger !

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, nous nous félicitons de vous retrouver au banc du Gouvernement, après un intermède de deux ans.

M. Pierre Mauger. Il faut lui donner des sous !

M. Philippe Bassinet. Nous nous en félicitons parce que vous êtes un scientifique aux travaux dignes d'éloges, une personnalité internationalement reconnue, et parce que vous avez été un bon ministre. Entre-temps, nous avons vu de bons scientifiques, mais de mauvais ministres.

M. Pierre Mauger. Les scientifiques étaient mauvais ministres ?

M. Philippe Bassinet. Cet intermède de deux ans n'a pas été un épisode des plus glorieux. En effet, quoi qu'en ait dit M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, la recherche était peut-être une priorité théorique pour le gouvernement de Jacques Chirac, mais cela ne se traduisait pas dans l'action gouvernementale.

En effet, nous avons observé au cours de ces deux années une baisse significative de l'effort de l'Etat : les crédits ont été amputés dans un premier temps de 3 milliards - monsieur Devaquet, vous vous en souvenez, puisque vous avez eu la lourde charge de défendre cette amputation -, puis ils ont crû de manière très faible.

Nous avons en outre observé une baisse du nombre des personnels de recherche dans les établissements publics de recherche ; c'est la première fois en France qu'une telle baisse des effectifs était observée.

Enfin, nous avons observé un abandon quasi total de toute volonté gouvernementale dans le domaine de la recherche industrielle, et j'ai encore en mémoire les paroles de M. Madelin, alors ministre de l'Industrie, déclarant que la recherche industrielle était la seule affaire des industriels et que l'Etat n'avait pas à intervenir.

Le contraste entre ces deux années et celles qui ont précédé est frappant : dans un cas, politique d'abandon et de facilité, dans l'autre affirmation d'une volonté de replacer la France dans le peloton de tête des pays scientifiquement développés.

Le rapport de la dépense nationale de recherche-développement ramené au P.I.B. ne suffit certes pas, à lui seul, à caractériser l'état de la recherche scientifique d'un pays donné. Par contre, la variation de cet indicateur, d'une année à l'autre, traduit bien l'existence ou l'absence d'effort national dans ce domaine. Après tout ce qui a été dit, il suffira de rappeler que cet indicateur était à 1,8 en 1980, à 2,26 en 1985, à 2,25 en 1986 et à 2,27 en 1987. En conséquence, pendant cinq années, il y a eu accroissement de l'effort de la recherche publique en France et il y a eu stagnation pendant deux ans. Ces chiffres ont été établis par des autorités incontestables, et ceux de 1986 et 1987 l'ont été par le précédent gouvernement lui-même.

Au cours de ces deux dernières années, nous avons pris à nouveau du retard sur le Japon, sur les U.S.A. et sur l'Allemagne. Voilà la triste réalité. Dès lors, nous ne pouvons, monsieur le ministre, que nous réjouir du coup d'arrêt dans cette direction, que traduit le budget que vous nous présentez aujourd'hui.

Nous voyons réapparaître le concept de budget civil de recherche-développement. Que n'a-t-on pas entendu à ce sujet ! Ce n'est pas seulement un agrégat budgétaire, c'est la démonstration que l'ensemble des moyens concernés par une politique de recherche sont coordonnés et regroupés. J'ajoute que, pour que cela soit possible, il faut un ministère à part entière et un ministre de plein exercice. L'orateur qui m'a précédé et qui vous demandait, monsieur le ministre, quelle était votre autorité dans ce Gouvernement devrait d'abord savoir que votre autorité est grande, nous l'avons constatée au cours des années précédentes, mais surtout se demander quelle était l'autorité des deux ministres délégués auprès d'un ministre de l'enseignement qui était en charge de la recherche dans le gouvernement précédent - puisqu'ils ont même réussi à changer de ministre ! (*Sourires.*)

Ce n'est pas seulement un agrégat budgétaire qui change de forme à volonté. Opposer B.C.R.D. et E.B.R.D. il n'y a pas là de quoi nourrir une querelle théologique ! En effet, on a l'air ce faisant de laisser entendre qu'il n'y aurait pas de lien direct entre budget civil de la recherche-développement et effort budgétaire de recherche-développement.

Or l'effort budgétaire de recherche-développement n'est jamais que la somme des crédits qui relèvent, d'une part, du budget civil de recherche-développement, d'autre part, de ceux qui relèvent d'une partie de la dépense de la recherche-développement, financée par le militaire, et, enfin, de la contribution du budget annexe des P.T.T. aux dépenses spatiales, via le C.N.E.S., à la filière électronique et à la recherche interne aux P.T.T. Lorsque l'on compare tous ces chiffres, on s'aperçoit tout simplement que l'effort budgétaire de recherche-développement, concept mis en avant par M. Valade, masquait la régression des crédits civils, c'est-à-dire ceux qui relèvent du budget civil de la recherche-développement. C'est là la triste réalité.

Nous avons constaté en 1986 un coup d'arrêt porté à la progression des crédits de la recherche publique par une amputation de 3 milliards de francs. Et, monsieur Galley, quels que soient vos artifices de présentation, vous n'esquiveriez jamais cette réalité ! Aujourd'hui, les crédits progressent. Mais maintenant nous devons répondre à une deuxième querelle théologique : la progression ne serait pas suffisante parce que vous auriez eu la maladresse ou vous auriez commis l'erreur, monsieur le ministre, d'abonder, dès 1988, par un décret d'avances les crédits consacrés à l'effort public de recherches en France. La malhonnêteté intellectuelle qui caractérise ce propos est grande ! En effet, il y a eu besoin d'abonder les crédits parce que le budget de la recherche publique de 1988, prévu dans sa loi de finances initiale, était insuffisant. Mais l'augmentation des crédits dans la loi de finances pour 1989 est une réalité ! De même, tous les laboratoires et la communauté scientifique se souviennent de la réalité de l'amputation de 3 milliards de francs, prévus dans le budget de 1986, des crédits de la recherche et de leur report sur certaines catégories socioprofessionnelles dont on attendait un vote positif à une élection deux ans plus tard !

Monsieur le ministre, votre budget traduit des priorités. Vous en avez relevé cinq. Je les commenterai rapidement.

Tout d'abord une politique active de l'emploi scientifique, des créations qui s'opposent aux suppressions d'emplois de 1987 et de 1988. Ces 918 créations...

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas le nombre qui compte !

M. Philippe Bassinet. ... comportent pratiquement 600 chercheurs, soit 3 p. 100 de l'effectif, ce qui, joint à l'effet de renouvellement naturel, conduit à un taux de renouvellement de 5 p. 100 ou un taux de mobilité de 5 p. 100. C'est important, parce que la recherche, on l'oublie parfois à force de ne parler que de B.C.R.D., est d'abord l'affaire des hommes et des femmes qui ont fait le choix d'un métier difficile, certes intellectuellement gratifiant, mais aujourd'hui peu attrayant pécuniairement. Par conséquent, ils consacrent beaucoup de temps et d'efforts, une partie de leur vie, sinon leur vie entière, à un travail parfois ingrat et dans lequel la réussite n'est pas toujours assurée. Leur formation a été longue, difficile, et les concours de recrutement sont éminemment sélectifs. Nous ne pouvons d'ailleurs, à cet égard, que nous féliciter que vous ayez porté l'allocation de recherche à 7 000 francs, augmenté le nombre d'allocataires et le nombre de ceux qui bénéficieront d'une troisième année de recherche.

Il n'en reste pas moins que, pour l'ensemble des chercheurs, la pyramide des âges est déséquilibrée. Monsieur Birraux, il est bien évident que, puisque ces établissements publics n'ont pas tous été créés la même année, la pyramide des âges n'est pas déséquilibrée de la même façon au C.N.R.S., à l'I.N.S.E.R.M. ou à l'O.R.S.T.O.M. Il n'en reste pas moins que, globalement, elle est déséquilibrée. Dans le plus important d'entre eux, le C.N.R.S. - il n'a pas été démantelé, ce que pourtant certains avaient prôné, mais M. Devaquet, à cet égard au moins, a eu le mérite de la clarté - la pyramide des âges est réellement déséquilibrée. On doit y remédier et des mesures supplémentaires seront nécessaires. Par ailleurs, la mobilité est insuffisante et insuffisamment encouragée par les directeurs d'organismes.

Certes, 950 promotions sont insuffisantes pour rattraper tous les retards, pour assurer le rééquilibrage de la pyramide des âges ou pour obtenir un rajeunissement suffisant de la moyenne d'âge. En revanche, cet effort traduit un progrès incontestable par rapport à la réalité de l'année précédente, et il devra être poursuivi.

Par ailleurs, l'effort de recrutement des ingénieurs, techniciens, et administratifs - 321 si ma mémoire est exacte, ce qui représente 1 p. 100 de l'effectif - est certain. Cependant, monsieur le ministre, je souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la situation des ingénieurs, techniciens et administratifs, sur la nature des postes qu'ils occupent aujourd'hui, sur le fait que dans nos laboratoires nous avons besoin de plus en plus d'ingénieurs de haute spécificité, de haute qualification. Je vous invite donc à provoquer une large réflexion, une large concertation, en liaison avec les organisations syndicales, avec la communauté scientifique, avec les directeurs d'organisme, de façon à promouvoir une réforme profonde des I.T.A.

Vous avez également prévu un crédit permettant l'accueil des chercheurs étrangers dans les organismes - environ 200 chercheurs en année pleine - et cela me paraît une mesure excellente et indispensable.

Parmi vos priorités figurent celles qui concernent le développement de la formation par la recherche, l'accroissement des moyens en faveur des organismes et des mesures qui concernent le soutien à la recherche industrielle.

Je m'arrêterai un instant sur ces mesures parce qu'elles ont été critiquées et parce que des interrogations se font jour.

Il est vrai que l'effort de recherche dans les entreprises françaises ne se situe pas encore à un niveau satisfaisant. On observe une insuffisance globale, si l'on procède à une comparaison avec les pays aussi scientifiquement développés que le nôtre, même si un examen plus fin montre que, d'une part, les entreprises publiques font plus de recherche que les entreprises privées et que, d'autre part, l'essentiel de la recherche industrielle est concentré dans quelques secteurs industriels et surtout dans quelques entreprises industrielles.

L'effort de recherche des entreprises est toujours voisin de 43 à 44 p. 100, alors que, dans les pays qui nous entourent, il dépasse 60 p. 100. Il y a là une insuffisance. Il n'en reste pas moins que l'accroissement de la dotation du fonds de recherche et de technologie que vous préconisez permettra de

soutenir les entreprises qui participent aux différentes actions sous le patronage d'Eurêka et les actions industrielles liées aux programmes nationaux. C'est une bonne chose.

La progression des crédits de l'ANVAR de près d'un quart est également une bonne chose puisqu'il s'agit là d'un dispositif utile pour les P.M.E. et pour les P.M.I.

J'ajoute que vous avez mis en place, dès votre arrivée, en juillet 1988, une procédure de sauts technologiques également satisfaisante.

Vous nous proposez un crédit de 2 milliards de francs pour le crédit d'impôt-recherche, donc une progression de 400 millions de francs. Ce crédit d'impôt est une création que nous avons mise en place en 1984, après le vote de la première loi d'orientation et de programmation. Aujourd'hui, son ampleur est plus grande. Mais ses critères ont été plusieurs fois modifiés. Et la question se pose, monsieur le ministre, de savoir s'ils n'ont pas été exagérément assouplis et si, aujourd'hui, les entreprises qui bénéficient du crédit d'impôt concourent toutes à la recherche et à l'innovation technologique.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Philippe Bassinet. Cette interrogation est réelle et je crois que ces critères devraient être revus. Je vous propose non pas de réduire ces deux milliards de francs qui me paraissent relever d'une procédure efficace pour accroître l'effort de recherche des entreprises, mais de nous livrer à un réexamen, comme cela a été d'ailleurs prévu à plusieurs reprises dans les lois de finances, des critères qui prévalent pour l'attribution de ce crédit d'impôt.

Les grands programmes de développement technologique viennent de loin, monsieur Galley, et j'en suis bien d'accord. Un orateur a évoqué la dotation budgétaire du C.E.A. Je l'invite à refaire ses calculs, parce qu'il ne s'agit pas d'une baisse de 5 p. 100, mais le problème n'est pas là. Les crédits baissent légèrement. Ce qui importe, c'est que notre industrie nucléaire est la seule au monde de cette importance. Le C.E.A. a fait des travaux scientifiques reconnus et il se trouve aujourd'hui à un tournant. Il a commencé sa diversification et a amorcé un rajeunissement de ses chercheurs, de son personnel, et cela était quelque chose d'extrêmement difficile. Mais je crois qu'il est nécessaire de réfléchir à ce que doivent être les nouvelles missions du C.E.A. pour ce qui est de ses activités civiles.

Les crédits aéronautiques concernant l'A 330, l'A 340, le nouveau moteur CFM, s'inscrivent dans la logique de ce qui a été engagé depuis maintenant plus de cinq ans.

Je m'arrêterai un instant sur les crédits de l'espace, car il est curieux de les entendre critiquer, alors qu'on sait qu'ils sont la conséquence d'engagements internationaux pris à La Haye. Et j'invite ceux qui les critiquent à se souvenir de ceux qui ont signé ces engagements à La Haye.

Ces crédits sont utilisés de manière intelligente ; leur progression rapide - plus de 20 p. 100 cette année - est importante. Là, il s'agit du programme Ariane 5, de Columbus, d'Hermès. Et M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges qui connaît mieux que personne ce secteur n'a pas critiqué l'effort d'investissement réalisé dans ce domaine. Et j'invite les orateurs de l'opposition à se rapprocher de M. Galley. Peut-être pourra-t-il leur mettre un peu de plomb dans la cervelle. Pour l'électronique, on note presque 2 milliards de francs en 1989. Quelqu'un, tout à l'heure, regrettait l'abandon du plan composants. Mais qu'on se retourne vers M. Madelin qui a porté le coup de grâce au plan composants et qu'on lui demande pourquoi il y a mis fin.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Très juste ! Absolument !

M. Philippe Bassinet. Et pourquoi ce qui avait été entrepris a-t-il été arrêté d'un seul coup, alors qu'il y avait encore une année d'efforts budgétaires à faire pour que cela donne des résultats ? Cela a conduit à une situation que d'aucuns déplorent aujourd'hui. Mais ces solutions étaient les seules possibles au moment où elles ont été prises, alors que les engagements de l'Etat n'étaient pas respectés en raison de la décision de M. Madelin.

Monsieur le ministre, j'aurais voulu aussi parler de l'évaluation. Mais je sens que M. le président va bientôt m'inviter à conclure.

Votre projet comporte quelques insuffisances ou, pour le moins, suscite quelques questions.

On connaît les effets multiplicateurs des crédits attachés aux contrats Etat-régions. Ne serait-il pas possible d'abonder de quelques millions - 10, 15 ou même 20 millions de francs - ces crédits qui ont un effet multiplicateur considérable et qui sont bénéfiques pour l'effort de recherche dans les régions ?

Par ailleurs, la loi de programmation de 1985 prévoyait une conférence annuelle avec tous les responsables de la recherche dans les régions. Avez-vous l'intention, au cours de l'année prochaine, de mettre en œuvre cette disposition législative, de façon à impulser autant que faire se peut l'effort de recherche au niveau des régions pour que l'effort ne soit pas centralisé à l'excès à Paris ?

Quelles sont vos intentions en ce qui concerne le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie ?

J'aurais souhaité parler de l'Europe, mais je vous poserai simplement une question. On réalise beaucoup, et chaque année un peu plus, à ce niveau, mais la multiplicité des organismes, des instituts, des académies, des fondations, des laboratoires européens entraîne une complexité croissante qui est peut-être le reflet d'une grande activité dans le domaine de la recherche scientifique et de la vitalité de plus en plus débordante de ces réalisations européennes. Mais ne devra-t-on pas un jour avoir le courage de couper dans ce qui est, non pas nécessairement le plus ancien, mais dans ce qui est multiple, qui se reproduit à l'identique, de façon qu'il reste des réalisations, des institutions, des organismes, des laboratoires qui soient des réalités scientifiques incontestables et qui n'obligent pas les directeurs d'institut de recherche ou les directeurs de laboratoire à courir de colloque en colloque de manière permanente ?

Ma dernière question, monsieur le ministre, concerne l'effort de programmation. Quelqu'un disait tout à l'heure que l'activité de recherche est pluriannuelle et que, par conséquent, on doit accomplir un effort continu et régulier. Je partage ce point de vue, et, en tant qu'ancien rapporteur des deux lois de programmation, je ne peux développer une thèse différente.

Un effort de programmation est nécessaire. Je ne sais pas quelle forme il doit prendre, mais on doit organiser un large débat au Parlement pour connaître les intentions et fixer les obligations du Gouvernement en ce qui concerne l'effort de recherche. Cela doit-il se faire au moment de la discussion de la loi de Plan ? Je ne sais. Mais ce qui est certain, c'est que cet effort de recherche doit être présenté de façon programmée pour que chacun sache où nous allons.

Ce budget pourrait-il être meilleur ?

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Absolument ! Toujours !

M. Philippe Bassinet. Bien sûr, un budget peut toujours être meilleur !

Est-il meilleur que celui de l'an dernier ?

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. C'est évident !

M. Philippe Bassinet. Oui, incontestablement. Et aucun des rapporteurs n'a dit le contraire. Dès lors, si ce budget est meilleur, comment ceux qui ont voté le budget de l'an dernier pourraient-ils ne pas voter celui qui nous est présenté ?

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. C'est d'une logique extraordinaire !

M. Philippe Bassinet. L'année dernière, nous avions critiqué le budget et relevé ses manques. Nous considérons que les progrès que traduit le projet de budget pour 1989 sont le gage d'une politique de recherche, d'innovation et de développement technologique à la hauteur des enjeux de cette fin du XX^e siècle.

Dans ces conditions - et cela n'est certes pas une surprise - le groupe socialiste vous renouvelle sa confiance, monsieur le ministre, et votera le projet de budget que vous lui présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 86 1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Recherche et technologie (*suite*) :

Annexe n° 29. - M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome VIII, de M. Jean-Pierre Sueur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 299, tome XI, de M. Robert Galley, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures trente cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 en	106	652	
33	Questions 1 en	106	554	
83	Table compte rendu	52	86	
93	Table questions	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	99	535	
35	Questions 1 en	99	349	
85	Table compte rendu	52	81	
96	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	670	1 572	
27	Série budgétaire 1 en	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un en.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Deseix, 76727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilite son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

